

Occasional Paper N° 26

---

Bryant C. Freeman, Ph.D.  
Series Editor

*François St Fleur,*

*Ministre de la Justice  
de la République d'Haïti -  
et al.*

*Rapports sur les Finances  
de Jean-Claude Duvalier  
et Cie*



**Institute of Haitian Studies  
University of Kansas  
2000**

**University of Kansas Institute of Haitian Studies**  
**Occasional Papers**  
**Bryant C. Freeman, Ph.D. - Series Editor**

- N° 1 - **Konstitisyon Repiblik Ayiti, 29 mas 1987.** 1994. Pp. vi-106. Haitian-language version (official orthography) of the present Constitution, as translated by Paul Dejean with the collaboration of Yves Dejean. Introduction in English. \$12.00
- N° 2 - **Toussaint's Constitution (1801), with Introduction.** 1994. Pp. ix-20. In French. Introduction (in English) by Series editor places Constitution in its historic context and analyzes salient features. \$5.00
- N° 3 - Bryant C. Freeman, **Selected Critical Bibliography of English-Language Books on Haiti.** 1999 (Updated). Pp. 24. Contains 177 entries, with brief description of each; special list of "Top Ten." Introduction and text in English. Updated periodically. \$5.00
- N° 4 - **Strategy of Aristide Government for Social and Economic Reconstruction (August 1994).** 1994. Pp. iv-9. Official document setting forth recovery plan for Haiti. Introduction and text in English. \$4.00
- N° 5 - Robert Earl Maguire, **Bottom-Up Development in Haiti.** 1995. Pp. iv-63. Keynote: develop people rather than things, with case study as carried out in Le Borgne. Introduction and text in English. \$8.00
- N° 6 - Robert Earl Maguire, **Devlopman Ki Soti nan Baz nan Peyi Dayiti.** 1995. Pp. v-71. Haitian-language version of N1 5, in Pressoir-Faublas orthography. Introduction in English. \$8.00
- N° 7 - Samuel G. Perkins, **"On the Margin of Vesuvius": Sketches of St. Domingo, 1785-1793.** 1995. Pp. vi-75. First-hand account by an American merchant living in Saint-Domingue during onset of the Haitian Revolution. Introduction by Series editor analyzes strong and weak points of narrative. Index of Proper Names. \$9.00
- N° 8 - **Official Spelling System for the Haitian Language.** 1995. Pp. 27. Text of official Haitian government edict of 28 September 1979, in Haitian. Remarks by Series editor in English on subsequent contemporary usage and brief pronunciation guide. Eleven pages chosen to illustrate good usage of official system, plus brief examples of the three major preceding orthographies. Introduction traces development of the four major systems. \$5.00
- N° 9 - **Organization Charts of the Haitian Judiciary and Military.** 1995. Pp. 10. Two charts of Haitian judicial system - one in French and English, other in French only. Three charts in French of Armed Forces of Haiti (1993) and one of Port-au-Prince police; officer and enlisted ranks with insignia (in French and English). Introduction in English. \$4.00
- N° 10 - **Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen, Dosye Chèf Seksyon: Chèf Seksyon - Yon Sistèm Ki Merite Elimine.** 1995. Pp. vi-52. Detailed, scathing account of the institution of section chiefs as of March 1991, compiled by a leading Haitian peasant group. Much exact information. Introduction in English, text in Haitian (official orthography). \$7.00

- N° 11 - Sara Lechtenberg, **An Overview of the Haitian Justice System**. 1996. Pp. iv-25. Based upon written sources, as well as 18 personal interviews with Haitian judges and lawyers, and foreign observers highly knowledgeable concerning the Haitian justice system. \$5.50
- N° 12 - Mari Dyevela Seza, **Refòm nan Lajistis / Judicial Reform**. 1996. Pp. iv-18. A down-to-earth look at the practical problems involved in the judicial system of today's Haiti, by a Port-au-Prince journalist and jurist. In the original Haitian-language text, with an English-language translation by Series editor. \$5.50
- N° 13 - Jennie Marcelle Smith, **Family Planning Initiatives and Kalfounò Peasants: What's Going Wrong?** 1998. Pp. iv-27. Practical problems involved in effective family planning, as seen by a Haitian-speaking US anthropologist living for three years in a remote community. \$4.00
- N° 14 - Commission Nationale de Vérité et de Justice, **Si m pa rele: 29 sept. 1991 - 14 oct. 1994**. 1998. Pp. xviii-245. Official report of the Haitian Truth Commission on the crimes committed during the *de facto* period. Introduction in English, text in French. \$15.50
- N° 15 - Commission Nationale de Vérité et de Justice, **Si m pa rele: Annexes I et II**. 1998. Pp. x-142. Annex I: Official documents concerning the Commission's work, including a request for the FRAPH papers as well as the detailed questionnaire used in interviewing victims. Annex II: Statistics from the Port-au-Prince morgue 1985-95, and those of the Commission recording by month and place crimes inflicted upon the Haitian people 1991-94. Introduction in English, text in French. \$10.00
- N° 16 - Victor-Emmanuel Holly, **La Grammaire Haïtienne**. 1998. Pp. vi-62. The first thoroughgoing grammar ever published of the Haitian language (1931). Today mainly of historical interest. Introduction in English, text in French. \$6.25
- N° 17 - Frédéric Doret, **Les Premiers Pas dans la Grammaire**. 1998. Pp. vii-75. A grammar in Haitian (etymological orthography) and in French contrasting the two languages, with pioneering insights concerning the former (1925). Introduction in English. \$6.50
- N° 18 - Tèt Kole Ti Peyizan Ayisyen, **The Rural Police**. 1998. Pp. v-33. Edition and translation by Max Blanchet of **Dosye Chèf Seksyon: Chèf Seksyon - Yon Sistèm Ki Merite Elimine** (see Occasional Paper N° 10). Introduction and text in English. \$5.00
- N° 19 - Commission Nationale de Vérité et de Justice, **Si m pa rele: Annexe III**. 1998. Pp. x-436. Official list of names of 8,650 victims of the *de facto* regime, 29 September 1991 - 14 October 1994. Includes affiliations of victims and of perpetrators, and types of offenses. Introduction in English, listings in French. \$26.00
- N° 20 - Bryant C. Freeman, compiler, **Eighty-Eight Historical and Present-Day Maps of Saint-Domingue/Haiti, its Sites, Towns, and Islands**. 1999. Pp. x-88. Average size: 9" x 7". Dating from 1492 to 1994. Eight sections: two general maps of the Caribbean, three of Hispaniola, three of Saint-Domingue, twenty-three of Haiti, eleven of regions, fourteen of Port-au-Prince, twenty-three of other towns and sites, nine of islands belonging to Haiti. Introduction in English, maps marked in French, Haitian, or English. \$7.50

- N° 21 - Michelle Etnire, **Detailed Index to Heintz, Heintz and Heintz: *Written in Blood: The Story of the Haitian People, 1492-1995***. 1999. Pp. vi-80. Key to the most extensive general history of Haiti in any language. \$7.00
- N° 22 - Jim D. Ross, **Word-Frequency Lists of the Old and New Testaments of the Haitian-Language Bible (Official Spelling system): 1) Alphabetical Order; 2) Descending Order of Frequency**. 2000. Pp. viii-100. Useful not only as an obvious study guide in Haitian to the Bible, but also as an indicator of preferred usage concerning some 7,000 terms as defined by four of Haiti's leading linguistic scholars. \$8.50
- N° 23 - Michelle Etnire, **Haiti: The Orphan Chronicles**. 2000. Pp. 42. What it means to be an orphan in Haiti today. Overview of eight representative Haitian orphanages, followed by detailed accounts of the life stories of 24 boys of Saint Joseph's Home for Boys in Port-au-Prince. \$5.00
- N° 24 - Commission Internationale de Juristes, **La Situation politique et sociale en Haïti (août 1963)**. 2000. Pp. v-27. An analysis by an impartial group of foreign judges, lawyers and legal scholars of the François Duvalier regime as seen after almost six years in power. "Unlike most or all dictatorial governments, the Duvalier regime did not even have the excuse of serving a particular ideology; its sole purpose was to maintain in power Duvalier and his henchmen." (Text in French, followed by an English translation by Max Blanchet.) \$4.00
- N° 25 - Bryant C. Freeman. **Galata Trezò Lang Ayisyen an**. 2000. Pp. xvi + 195. At the request of a group of Haitian linguists, alphabetical listing of the 25,644 different Haitian words (including variants) as contained in the third edition of the Freeman-Laguerre *Haitian-English Dictionary* (2000). Introduction and text in Haitian. \$13.00
- N° 26 - François St Fleur et al., **Rapports sur les Finances de Jean-Claude Duvalier et Cie**. 2000. Pp. xii-115. Detailed official attestations by the Haitian Minister of Justice and eight other high Haitian government officials concerning the some 511 million US dollars that can be proven as stolen from the Haitian people by Jean-Claude Duvalier and cronies. Introduction in English, texts in French. \$8.00

Available through:

**Mount Oread Bookshop  
University of Kansas  
Lawrence, Kansas 66045  
Tel.: (785) 864-4431**

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction: The Finances of Jean-Claude Duvalier and Co. . . . .	ix
I. Attestation de François St Fleur, Ministre de la Justice de la République d'Haïti . . . . .	1
Exposé des faits . . . . .	2
Preuves . . . . .	5
Points communs de la fraude . . . . .	8
Le Système utilisé en général . . . . .	9
Détournement au niveau des "Dépenses" . . . . .	10
Détournement au niveau des "Profits nets" . . . . .	20
Détournement de fonds de la Banque Nationale de Crédit ("BNC") . . . . .	25
Analyse des Détournements effectués par chacune des personnes concernées prise individuellement . . . . .	26
Jean-Claude Duvalier . . . . .	26
Michèle Bennett Duvalier . . . . .	27
Mme François Duvalier . . . . .	28
Nicole Duvalier . . . . .	28
Simone Duvalier . . . . .	28
Marie-Denise Duvalier (Théard) . . . . .	29
Jean Sambour . . . . .	29
Frantz Merceron . . . . .	30
Auguste Douyon . . . . .	35

Conclusion	36
Annexe A: Jean-Claude Duvalier	42
Annexe B: Michèle Bennett Duvalier	43
Annexe C: Mme François Duvalier	44
Annexe D: Nicole Duvalier	45
Annexe E: Simone Duvalier	46
Annexe F: Marie-Denise Duvalier	47
Annexe G: Jean Sambour (directement)	48
Annexe H: Jean Sambour (à partir du 26 juin 1979)	49
Annexe I: Frantz Merceron	50
Annexe J: Auguste Douyon	51
II. Attestation générale de Onill Millet, Gouverneur de la Banque de la République d'Haïti	53
III. Attestation de Leslie Delatour, Ministre des Finances de la République d'Haïti	55
Un Aspect du stratagème utilisé par les Duvalier: les comptes extra-budgétaires	55
Analyse des transferts frauduleux de fonds à partir des comptes extra-budgétaires	59
Détournement de fonds à travers les comptes extra-budgétaires administrés à la Banque de la République d'Haïti	59
Contrôle exercé sur ces comptes	60
Bénéficiaires des transferts, "Suivant Instruction du Président à Vie"	61
Conclusion	66

IV.	Attestation de André Beauplan, ancien Comptable en Chef de la Régie du Tabac .....	69
	Régie du Tabac .....	70
	Le Détournement des recettes de la Régie .....	70
	Détournement au premier niveau: Les transferts de la Régie fictivement qualifiés de "Dépenses" .....	72
	Chèques établis à l'ordre d'entités fictives dénommées "Œuvres Sociales (de la Présidence)" .....	73
	Chèques émis directement aux membres de la famille Duvalier .....	79
	Chèques émis en faveur des favoris des Duvalier, tels que leurs principaux pourvoyeurs de bijoux, œuvres d'art et vêtements de luxe .....	85
	Chèques hebdomadaires émis pour le Palais National .....	86
	Résumé .....	87
	Conclusion .....	88
V.	Attestation de Ronald Vulcain, Directeur Général de la Minoterie d'Haïti .....	89
	Minoterie .....	90
	Détournement des revenus de la Minoterie: Plan général .....	90
	Détails de la conspiration au niveau des dépenses .....	93
	Conclusion .....	96
VI.	Attestation de Michelet Nicolas, Directeur Général de l'Office de l'Assurance des Véhicules contre Tiers ("OAVCT") .....	97
	Détournement des fonds de la OAVCT .....	97
VII.	Attestation de Fauster Descollines, Directeur Général de la Loterie de l'Etat Haïtien .....	101

	Détournement des revenus de la Loterie . . . . .	101
VIII.	Attestation de André Beauplan, Directeur de la Commission de Contrôle des Jeux de Hasard ("CCJH") . . . . .	105
	Détournement des revenus de la CCJH . . . . .	106
IX.	Attestation de Eddy Avin, Assistant Directeur Général du Département du Trésor de la République d'Haïti . . . . .	109
	Les Provisions budgétaires de la Présidence . . . . .	109
	Duvalier reçut les allocations présidentielles . . . . .	110
	Conclusion . . . . .	112
X.	Attestation de Yvon César, Président du Conseil d'Administration de la Banque Nationale de Crédit ("BNC") . . . . .	113

## THE FINANCES OF JEAN-CLAUDE DUVALIER AND CO.

This is the twenty-sixth in a series of documents concerning the history and culture of Haiti to be made available through the University of Kansas Institute of Haitian Studies. Presented here is a collection of official public documents which were never made - or at best barely made - public. They were furnished to us by an anonymous Haitian citizen vitally interested in the welfare of his country. Unfortunately we were not able to obtain all the pertinent documents, notably the Attestation of Raymond Foureau, "Directeur Général des Impôts." Nevertheless we feel certain that the information contained here is sufficient to present a clear picture of the extreme cupidity of the Duvalier clan. Obviously we cannot personally confirm the veracity of these reports, but they are signed by responsible members of the Haitian administration who would have had access to this information, are supported by photocopies of a number of endorsed checks, and have been accepted as authentic by the media (e.g., the *Miami Herald*, 1 February 1987). All date from less than a year after the Duvalier departure of 7 February 1986. The only modifications we have made to the texts concern the check issued to Michèle Bennett Duvalier on 14 July 1980 in the report of St Fleur, where it is stated that this was "quelques mois *avant* son mariage avec Jean-Claude Duvalier" (see page 27 below), whereas their marriage took place on 27 May 1980; and in the report of André Beauplan where François St Fleur is erroneously referred to as "Ministre des Finances" (see page 106 below) rather than as Minister of Justice. We reproduce these reports as important documents in contemporary Haitian history.

It is often observed that François Duvalier used money to gain power, and that his son Jean-Claude Duvalier used power to gain money. "Papa Doc"'s reign is referred to as "Papadocracy," Jean-Claude's as "Kleptocracy." The present indictment illustrates in detail the methods used by the now ex-president-for-life, his wife, mother, sisters and cronies to embezzle the funds entrusted to them by the citizens of one of the world's neediest nations. One hears estimates of Jean-Claude's having stolen the equivalent of 300 to 900 million U.S. dollars from the Haitian people. But already the present figures, which if taken for the nine persons named in just St Fleur's report, add up to over 511 million U.S. dollars - and no one claims that the financial statements presented here are in any way complete. Many records would have been destroyed before and immediately prior to the 7 February 1986 departure for France of Jean-Claude Duvalier with his entourage of twenty-three persons. And of course many financial transactions would have simply never been recorded. Those of us living in Haiti during the Duvalier years would hear hints from time to time from high-placed government friends or acquaintances who were repulsed at often being obliged to hand over State funds directly to the Palace - but with no choice in the matter.

One also hears that in the years following Jean-Claude's exile in France, his finances have become more and more desperate, even to the point of his being unable to pay items such as his telephone bill. If so, where did this more than half a billion dollars go? To the notorious receiver of stolen goods known as Swiss banks? To his French lawyers? As part of his divorce

settlement with Michèle Bennett Duvalier? Perhaps in time we shall learn what became of this fortune stolen from each man, woman and child of Haiti.

It may be appropriate to recall here a few facts concerning the nine principal persons named in the St Fleur report. Jean-Claude Duvalier, born in July 1951, was the youngest of the four children of Dr. François Duvalier and Simone Ovide Duvalier. He was installed as president-for-life on 22 April 1971 after a January 1971 national referendum approved by a vote of 2,391,916 to 1 lowering the minimum age for the presidency from 40 to 18, and conferring upon François Duvalier the right to name his successor. Thus "After Duvalier, [a nineteen-year old] Duvalier" - but as Papa Doc was fond of pointing out, of the same age as Caesar Augustus when inheriting the Roman Empire. Jean-Claude was only six when he and his family moved into the National Palace, thus he had never really known any other existence. He had been regarded principally as a pudgy playboy interested only in fast cars, fast motorcycles, and fast women. The presidency at so young an age in so tumultuous a country was doubtlessly a heavy burden and reportedly one to which he had never aspired - but it avoided a bloodbath within the Duvalier clan. From 1971 until 1980 it is believed it was his mother Simone Ovide Duvalier, as well as the advisors from his father's days, the "dinosaurs," who ruled. With his marriage in May 1980 to the divorced Michèle Bennett, it was the Bennett clan, led by his father-in-law Ernest Bennett, which came to control many or most of his actions.

It is Michèle Bennett who is most often credited - or discredited - with being the single most responsible person for bringing down the 29-year Duvalier regime, thanks in large measure to her extravagant shopping sprees in Miami and Paris. In exile in France, she divorced Jean-Claude, supposedly claiming that she married the president of Haiti, and not J.-C. Duvalier.

Simone Ovide Faine Duvalier, widow of François Duvalier and mother of Jean-Claude Duvalier, was caught in the wife vs. mother-in-law syndrome, as is eloquently borne out here by the contrasting figures of some \$94 million for the wife vs. \$2 million for the mother - both sums of course outrageous in a country where the average annual per capita income at the time was estimated at \$150. Her three daughters are Marie-Denise, Simone, and Nicole. The eldest, Marie-Denise, was her father's submachine-gun toting strong-willed favorite, who eventually divorced her tall handsome husband who had fallen out of Papa Doc's favor, and became her father's secretary and confidante. Jean-Claude was wary of his oldest sister's political influence, however, and it is the plump Nicole, the youngest of the three daughters, who according to the information presented here, received the most money - even more than their mother. Nicole's first husband, Luc Albert Foucard, fell from favor, and she later was married to Acedius St-Louis, commander of the crack military unit, the Léopards. Her monetary instincts supposedly led her to be involved in a 1975 postage stamp fraud. The second daughter, Simone, who received the least money of the nine persons highlighted in the St Fleur report, seemed mainly to follow her dominant older sister Marie-Denise, first to Europe and then to Florida. Her lover, Harry Tassy, was displeasing to Papa Doc, and was summarily executed.

Auguste Douyon ("Ti Pouche"), who at least in theory is credited with receiving approximately as much as Jean-Claude himself and even more than the president's wife, had been Jean-Claude's

classmate at Saint Louis de Gonzague. "Loyal, a gifted raconteur, [who] knew his friend's limits and came quickly to handle all manner of personal errands that Duvalier chose to delegate - from procurement of women to banking" (Heinl, Heinl and Heinl, *Written in Blood*. Lanham, Maryland: Univ. Press of America, 1996, p. 644). He served as Jean-Claude's private secretary for 10 years, until incurring for a time Michèle Duvalier's wrath, but then later was reinstated.

Frantz Merceron, a skilled technocrat who served as Finance Minister under Jean-Claude, was known to have no qualms about transferring large sums of state funds to Jean-Claude's (and his own) accounts. In the final days of the president-for-life, when the end began to appear imminent, Merceron was in the faithful inner circle along with stalwarts such as the *makout* leader Mme Max (Rosalie) Adolphe, and of course the Bennett family - until even he was jettisoned as having been too compromised by blatant corruption, and sent off to a United Nations post in Switzerland.

Jean Sambour, named in St Fleur's list as the third most favored recipient, is a shadowy figure far less known than the others, remaining very much in the background. It was he who was entrusted to serve as the Duvalier courier, or "bagman," with large sums of cash to deposit in foreign banks, beginning in June 1979.

Of course we shall never know how much of these sums actually went to the persons in question, and how much went from them directly into the accounts of Jean-Claude himself. Other obvious figureheads named by St Fleur are Hénock Lamothe, an employee of the Régie du Tabac (pages 14, 76-79, 87); Mme St-Cyr, a secretary in the Ministry of Finance (pages 30, 33, 65); and even Samuel Jérémie, a simple Duvalier chauffeur (pages 39, 66). Also named are Gaby Desmarais, Alexandre Paul, and Georges Derenoncourt (page 40). In other reports are named Antoine Philidor (page 62); on page 65 are Michèle Duvalier's relatives Ernest Bennett Jr. (also page 114), Rudy Bennett, Joanne Bennett Thiesfeld (also page 114), Fritz Thiesfeld, Mario Théard (also page 113), Stanley Théard, Michèle's father Ernest Bennett (also page 105), and even Michèle Duvalier's ex-husband Alix Pasquet; and on pages 83 and 114 Michèle's mother Mme Ernest (Aurore) Bennett. On pages 65-66 are the names of Roger Lafontant, former Minister of the Interior; Jean-Robert Estimé, former Minister of Foreign Affairs; Jean-Marie Chanoine, former Minister of Information; Théodore Achille, former Minister of Justice; Albert Pierre, former Police chief; and Jean-Paul Carteron, one of the Duvaliers' private financial advisors.

We find on page 85 the names of Mme Max (Rosalie) Adolphe, head of the notorious Tonton Macoutes; and Luc Desyr, head of the secret police during the full 29 years of the Duvalier regime and whose "house yielded tape-recordings of torture sessions over which the Bible-toting Baptist had presided" and whose pleasure consisted of replaying "tapes of sessions in which bones could be heard snapping as victims screamed" (Heinl, Heinl and Heinl, *op. cit.*, pages 706-707).

In the early 1980's Haiti received the highest per capita financial assistance in the Western Hemisphere, thanks to various international agencies and especially to the United States, followed by France, West Germany, and Canada. A telling instance: on 5 December 1980 the International Monetary Fund granted \$22 million to Haiti, and shortly thereafter \$20 million was

withdrawn from the Haitian government's account, with reportedly \$4 million going to the Tonton Macoutes and \$16 million to the Duvalier personal accounts. François Latortue, St Fleur's predecessor as Minister of Justice, estimated that Jean-Claude Duvalier had at least \$370 million in Swiss bank accounts alone.\* Another telling detail: according to Georges Henri fils, an economist with Haiti's Chamber of Commerce, because during the Duvalier regime no flour was allowed to be imported, Haitians were forced to pay \$40 for a sack of flour, while the international price was \$12 per sack for this item of necessity of everyday life - with the Duvalier clan profiting while a large part of the Haitian population went hungry. One reads, for example, of a sumptuous chateau in the French countryside, or of a \$101,000 Ferrari. St Fleur in his excellent Conclusion (pages 36-37) puts into perspective such colossal self-indulgence in one of the world's most poverty-stricken countries, where these funds could have been used to provide clean drinking water, education, health care, and food.

Haiti was drained of its precious riches by the Duvaliers just as effectively, or perhaps even more effectively, than by the French in colonial days. Under the Duvaliers, one could say Haiti was again a colony to be plundered - this time not by rapacious French planters but by one of its own. The result was little different.

Bryant C. Freeman

---

\*See Alex Stepick, "The New Haitian Exodus," *Caribbean Review*, vol. XI, N° 1 (Winter 1982), p. 55 - quoted in Charles Arthur and Michael Dash, *Libète: A Haiti Anthology*. Princeton, New Jersey: Markus Wiener Pub., 1999, pp. 226-227. Also James Ferguson, *Papa Doc Baby Doc: Haiti and the Duvaliers*. Oxford: Basil Blackwell Ltd., 1988, page 131.

PORT-AU-PRINCE )  
RÉPUBLIQUE D'HAÏTI )

16 JAN 1987

Je soussigné, FRANÇOIS ST. FLEUR, certifie et atteste ce qui suit:

1. Je suis l'actuel Ministre de la Justice de la République d'Haïti. Je soumetts cette attestation pour appuyer la requête de la République d'Haïti (la "République") qui a entamé un procès contre les personnes suivantes pour détournement des fonds de la République:

- (a) Jean-Claude Duvalier pour la somme de \$120,574,575.
- (b) Michèle B. Duvalier, pour la somme de \$94,603,083.
- (c) Mme François Duvalier (aussi nommée Simone Ovide Duvalier) pour la somme de \$2,049,241.
- (d) Nicole Duvalier pour la somme de \$3,223,468.
- (e) Simone Duvalier pour la somme de \$437,921.
- (f) Marie-Denise Duvalier pour la somme de \$1,119,163.
- (g) Jean Sambour pour la somme de \$109,123,503.
- (h) Frantz Merceron, pour la somme de \$59,870,876.
- (i) Auguste Douyon, pour la somme de \$120,010,697.

2. Comme nous le verrons plus loin, dans les attestations annexées à la présente et dans le Supplément Documentaire, la République a établi que ces individus ont détourné les fonds du Trésor Public. La présente attestation est complétée par des attestations additionnelles illustrant ces actes de détournement.

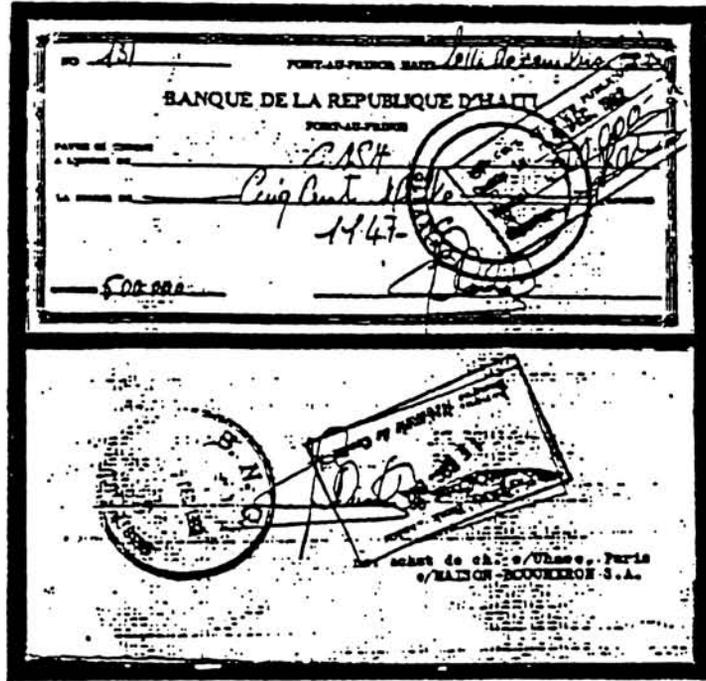
## EXPOSÉ DES FAITS

3. Notre enquête sur les crimes économiques commis par la famille Duvalier et leurs complices remonte à février 1986, après que le peuple Haïtien força Jean-Claude Duvalier à abandonner son poste de "Président à Vie".

4. La famille Duvalier a contrôlé la vie économique et la vie politique de la République depuis 1957, date de l'arrivée de François Duvalier au pouvoir, lequel François Duvalier se proclama par la suite président à vie. En 1971, avant sa mort, Duvalier remit le contrôle dictatorial de la République à son fils, Jean-Claude Duvalier qui s'empara des rênes du pouvoir sous la désignation de "Président à Vie" jusqu'au 7 février 1986.

5. Notre enquête confirma que, sous leur règne dictatorial, les Duvalier traitèrent Haïti comme si il s'agissait de leur propriété privée. Dictateurs politiques, ils ne toléraient pas de dissidents. Leur dictature ne leur permettait pas d'établir une distinction entre les biens de l'État et ceux de la famille Duvalier. Ils se sont comportés comme si Haïti était leur royaume féodal et les coffres et revenus de l'État, leur propriété privée. La distinction entre le Trésor Public et leurs biens privés n'existait presque pas. Elle était ignorée au point que les Duvalier maintenaient un carnet de chèques en blanc pour des virements de fonds. La routine consistait à inscrire sur le chèque le numéro d'un des comptes du gouvernement,

nom du bénéficiaire -- très souvent "cash" -- à signer et à encaisser le chèque. Un spécimen de ces chèques est inséré ci-dessous.



Par exemple, dans la nuit du 6 février 1986 qui précéda son départ d'Haïti, Duvalier a émis trois de ces chèques à l'ordre de "Cash" pour un montant total de G845,000 ou \$169,000 (un dollar équivaut à cinq gourdes). Des spécimen de chèques écrits à la main sont insérés dans le Supplément Documentaire, Volume XIII,Étiquette 1 .

6. Le despotisme économique des Duvalier s'étendait sur chacune des institutions gouvernementales génératrices de revenus. Les Duvalier se sont approprié des taxes prélevées par ces organismes gouvernementaux. Ces institutions sont les suivantes:

(a) Le Ministère des Finances: Un ministère gouvernemental responsable, entre autres choses, d'assurer que les revenus publics générés par les différentes institutions gouvernementales soient acheminés dans les coffres de l'État et disposés selon un budget pré-établi.

(b) La Régie du Tabac ("Régie"): Un organisme étatique responsable du maintien de la stabilité des prix des biens consommation et du contrôle des prix des articles de première nécessité. Les revenus de cette institution provenaient de l'achat de la vente des produits sus-mentionnés.

(c) La Minoterie d'Hafti ("Minoterie"): Une agence gouvernementale responsable de la production de la farine et qui se chargeait de générer des revenus par le prélèvement d'une taxe de \$ sur chaque sac de farine.

(d) Loterie de l'État Haïtien ("Loterie"): Une institution gouvernementale responsable de l'administration de la loterie nationale.

(e) Commission de Contrôle des Jeux de Hasard ("CCJH"): Une agence gouvernementale responsable de la gérance d'une loterie dénommée "Borlette".

(f) Organisation des Assurances des Véhicules Contre Tiers ("OAVCT"): Une agence gouvernementale chargée du prélèvement

d'une taxe d'enregistrement sur tous les véhicules et le maintien d'une caisse d'assurance.

(g) Télécommunications d'Haïti ("Téléco"): Une agence gouvernementale génératrice de revenus tirés de la vente de services et accessoires téléphoniques.

(h) Electricité d'Haïti ("Électricité"): Une agence gouvernementale dont les revenus provenaient de la vente de l'électricité.

(i) Ciment d'Haïti ("Ciment"): Une agence gouvernementale tirant ses revenus de la production et de la vente du ciment.

(j) Banque Nationale de Crédit ("BNC"): La branche commerciale de la banque centrale de la République.

(k) Direction Générale des Impôts ("Impôts"): La principale agence de taxation de la République.

#### PREUVES

7. Dans chacune des attestations annexées à la présente, un fonctionnaire de chacune des institutions sus-mentionnées décrit les moyens utilisés par les Duvalier et leurs complices pour parvenir à ce

massif détournement des fonds publics. Chaque attestation se réfère à une documentation -- chèques, livres de comptes, etc. -- insérés dans le Supplément Documentaire. Ces attestations se résument comme suit:

(a) Ministre Leslie Delatour: Le Ministre des Finances de la République décrit comment, les revenus provenant de la Téléco, l'Électricité, la Régie, la Minoterie et le Ciment étaient détournés avec l'assistance de son prédécesseur, Frantz Merceron, de la caisse publique et déposés dans des comptes "extra-budgétaires" d'où les Duvalier puisaient des prélèvements atteignant un montant d'au moins \$70.7 millions.

(b) André Beauplan: L'ancien Chef Comptable de la Régie explique comment la Régie était forcée de transférer au moins \$29.2 millions de ses revenus aux Duvalier et à leurs complices.

(c) Ronald Vulcain: Directeur General de la Minoterie, Vulcain relate comment la majeure partie des fonds de la Minoterie -- atteignant un montant d'au moins \$4.5 millions -- provenant d'une taxe imposée sur chaque sac de farine était acheminée aux Duvalier et à leurs complices.

(d) Michelet Nicolas: Le Directeur Général de l'OAV décrit les moyens utilisés par les Duvalier pour s'approprier des fonds de l'agence et la création d'entités fictives afin de dissimuler le détournement de revenus d'un montant d'au moins \$850,000.

(e) Fauster Descollines: Le Directeur Général de la Loterie expose comment cette institution était contrainte d'effectuer des transferts hebdomadaires aux Duvalier, atteignant un montant d'au moins \$1.6 millions.

(f) André Beauplan: Le Directeur de la CCJH décrit comment la CCJH était forcée à transférer au moins \$2.1 millions de ses revenus aux Duvalier et à leurs complices.

(g) Raymond Foureau: Le Directeur Général des Impôts révèle la technique à laquelle les Duvalier et leurs complices avaient recours pour s'approprier des chèques hebdomadaires totalisant un montant de \$6.1 millions.

(h) Yvon César: Le Président du Conseil de la BNC décrit la procédure utilisée par les Duvalier et leurs complices pour faire fonctionner des comptes fictifs et formuler d'incessantes demandes de prêt pour un montant d'au moins \$2.3 millions.<sup>1</sup>

---

1 Suivant les documents mis à notre disposition à ce jour un montant d'au moins \$2.6 millions a été détourné de plusieurs autres institutions dont les livres comptables n'ont pas encore été examinés. Voir la note au paragraphe 37 suivant.

8. Cette attestation révèle aussi que le budget de la République d'Haiti prévoit un montant annuel d'une moyenne de \$1.5 millions pour Duvalier et pour couvrir les dépenses encourues par sa "Présidence". Il est toutefois intéressant de relever, à titre indicatif, sans que cela ne soit retenu comme un fait à charge contre Duvalier, que le budget prévoyait même un compte supplémentaire en plus du salaire régulier du Président. Comme établi dans l'attestation de M. Avin, Assistant Directeur du Département du Trésor, ces allocations étaient versées régulièrement à Jean-Claude Duvalier. En d'autres termes, le budget du gouvernement avait prévu un fond pour couvrir les frais légitimes de Duvalier et nous ne prétendons pas réclamer le retour de ces allocations budgétaires. Une différence criante existe entre les transferts légitimes de fonds nécessités par les fonctions présidentielles et les détournements auxquels les Duvalier se sont livrés. Comme il sera démontré plus loin, ces prélèvements de fonds étaient tous requis "Par l'Ordre de son Excellence", le "Président A Vie", et aboutissaient dans le compte d'un membre de la famille Duvalier qui les utilisait soit pour l'achat de devises étrangères soit pour alimenter un compte privé à l'étranger.

#### POINTS COMMUNS DE LA FRAUDE

9. Les Duvalier ont utilisé la même technique sus-décrite afin de s'accaparer les maigres revenus de l'État. Une analyse de cette stratégie permettra de mieux comprendre le contenu des attestations annexées à la présente.

A. Le Système Utilisé En Général

10. Le "siphonnage" des revenus publics d'Haïti s'opérait à deux niveaux: au niveau des "dépenses" et au niveau du "profit net".

11. Ce pillage des deniers publics de l'État d'Haïti s'opérait au niveau des "dépenses" lorsque les Duvalier forçaient une institution génératrice de revenus à émettre des chèques à leur ordre ou à l'ordre d'entités fictives créées par eux. Ces institutions gouvernementales génératrices de revenus étaient forcées de créer et d'alimenter des comptes bancaires et de caractériser ces transferts de fonds de "dépenses administratives". Comme établi dans les attestations qui suivent à travers les documents dont il est fait mention, la République d'Haïti a relevé que durant une récente et courte période les Duvalier ont détourné un montant s'élevant au moins à \$47.4 millions. Voir paragraphe 14(e) plus bas.

12. Le détournement de fonds au niveau du "profit net" se réalisait après que ces organismes gouvernementaux eurent effectué leurs dépenses administratives. A ce stade, les institutions étaient forcées de transférer une majeure partie ou, dans certains cas, la totalité de leurs bénéfices dans des comptes "extra-budgétaires", au lieu d'alimenter le Trésor Public. Comme le nom l'indique, ces comptes "extra-budgétaires" échappaient au contrôle du budget de la Caisse de l'État. Voir l'Attestation de Delatour aux paragraphes 2-4. Selon les documents mis à jour jusqu'ici, ces comptes "extra-budgétaires" étaient administrés par des complices choisis par

Duvalier et placés à la banque centrale et au Ministère des Finances. Comme établi dans l'attestation de Delatour à travers les documents qui y sont mentionnés, ces comptes extra-budgétaires étaient contrôlés par les Duvalier et utilisés pour leur bénéfice personnel. La République a relevé que durant seulement une récente et courte période les Duvalier ont détourné au moins \$70.7 millions par ce truchement.

13. A côté de ces transferts frauduleux, les Duvalier utilisèrent leur monopole absolu sur les banques centrales d'Haïti pour dilapider les coffres de ces organismes publics pour un montant d'au moins \$2.3 millions.

#### B. Détournement au Niveau des "Dépenses"

14. Les Duvalier réclamèrent des principales institutions publiques des transferts de fonds qui étaient qualifiés dans la comptabilité de ces organismes de "dépenses et charges". Ils déguisaient ces prélèvements massifs par le truchement d'entités fictives qui n'existaient que pour cacher ces transactions frauduleuses. Ces transferts directs se résument comme suit:

##### (a) Entités Fictives Dénommées "Oeuvres Sociales":

Nous avons révélé l'existence de transferts de pratiquement chacune des agences publiques génératrices de revenus. Ces prélèvements se faisaient sous le couvert d'"Oeuvres Sociales" et comprenaient:

"Oeuvres Sociales de la Présidence"

"Oeuvres Sociales du Président à Vie  
de la République"

"Oeuvres Sociales de Madame la  
Présidente"

"O.S.P. Son Excellence Madame  
François Duvalier"

Ces entités dénommées "Oeuvres Sociales" étaient fictives. Comme on le démontrera plus loin, les chèques émis en leur faveur étaient régulièrement endossés par Jean-Claude Duvalier, Michèle B. Duvalier ou Mme François Duvalier et encaissés ou déposés sur leurs comptes privés ou utilisés pour l'achat de devises étrangères.<sup>2</sup>

---

2 Les comptes bancaires privés des Duvalier comprenaient: Compte No. 6251 en faveur de "Mme Michèle B. Duvalier"; Compte No. 6937 en faveur de "Son Excellence, Jean-Claude Duvalier, Président à Vie"; Compte No. 2023 en faveur de "Mme François Duvalier"; et Compte No. 7705 en faveur de "Son Excellence Jean-Claude Duvalier, Président à Vie ou Mme Michèle B. Duvalier". Voir Supplément Documentaire, Volume XIII, Étiquette 2 (exemplaires d'états de compte). Comme illustré par les exemples des chèques tirés par les Duvalier sur ces comptes, il n'est pas question que les comptes furent utilisés à des fins personnelles. Voir, par exemple, Supplément Documentaire, Volume XIII, Étiquette 3 (chèques tirés sur le compte No. 6251) et 4 (chèques tirés sur le compte No. 7705).



"Oeuvres Sociales de Madame la  
Présidente"

NO 591 - PORT-AU-PRINCE, HAÏTI, 1 JANVIER 1973

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
AU CAPITAL AUTORISÉ DE CINQUANTE MILLIONS DE GOUDES  
 PORT-AU-PRINCE

PAYEE DE CHEQUE  
 À L'ORDRE DE DES OEUVRÉS SOCIALES DE MADAME LA PRÉSIDENTE

LA SOMME DE QUATRE CENT CINQUANTE MILLE

Supplément Des Pannes  
 Spécial  
 988-6

GOUDES 150.000,00

*John D...*

*Pour Dépôt  
 Michèle P. Duvalier  
 Cpte # 6251*

R. N. C.  
 20 JANV 1973

For Air Bank Letter  
 For Cash  
 For Cash  
 For Cash

"O.S.P. Son Excellence  
Madame François Duvalier"

NO 566 - PORT-AU-PRINCE, HAÏTI, 9 NOVEMBRE 1984

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
AU CAPITAL AUTORISÉ DE CINQUANTE MILLIONS DE GOUDES  
 PORT-AU-PRINCE

PAYEE DE CHEQUE  
 À L'ORDRE DE O.S.P. SON EXCELLENCE MADAME FRANÇOIS DUVALIER

LA SOMME DE QUARANTE MILLE 100/100

GOUDES 40.000,00

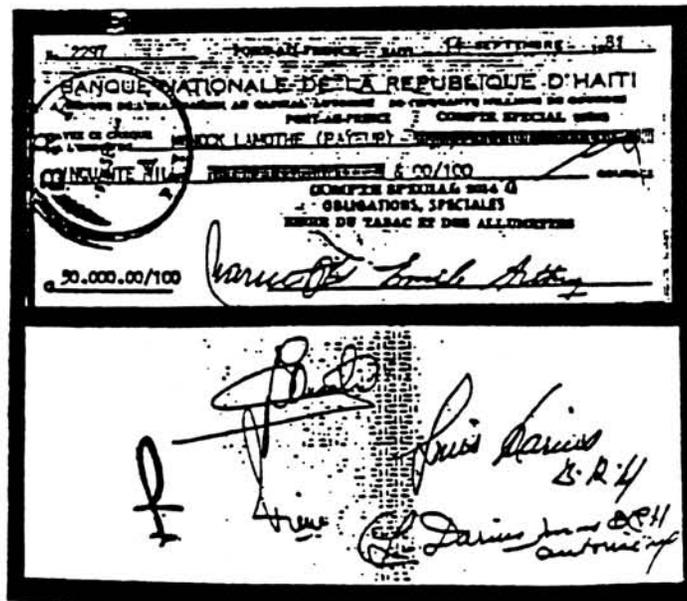
*John D...*

AC-499185

*Mme François Duvalier  
 Banque Noy*

HE  
 09 NOV 84

(b) Montants Fictifs Dénommés "Dépenses": Afin de cacher l'ampleur de leurs détournements de fonds, les Duvalier eurent aussi recours à des demandes d'espèces. A titre d'exemple, nous avons découvert l'existence de transferts d'un montant total de \$6.8 millions de la Régie en faveur d'un de leurs employés nommé Hénock Lamothe. Comme l'illustre l'attestation de Beauplan, ces transferts substantiels en cash se faisaient sur l'ordre des Duvalier. Voir l'Attestation de Beauplan au paragraphes 13-16. La routine était d'écrire un chèque à l'ordre d'Hénock Lamothe qui l'échangeait immédiatement et en acheminait le montant à Jean-Claude Duvalier. L'illustration d'un de ces chèques suit:



Comme on peut le voir le chèque est endossé par Lamothe et Duvalier. Voir Supplément Documentaire, Volume VI, Étiquette 43.

(c) "Dépenses" Relatives à des Entités Prétendument Philantropiques: Nous avons réuni une solide documentation qui établit sans l'ombre d'un doute, l'existence de volumineux transferts d'argent émanant d'un grand nombre d'agences publiques en faveur d'entités philanthropiques fictives telles que:

"L'Hôpital du Bon Repos c/o Michèle Duvalier"

"La Fondation Michèle B. Duvalier"

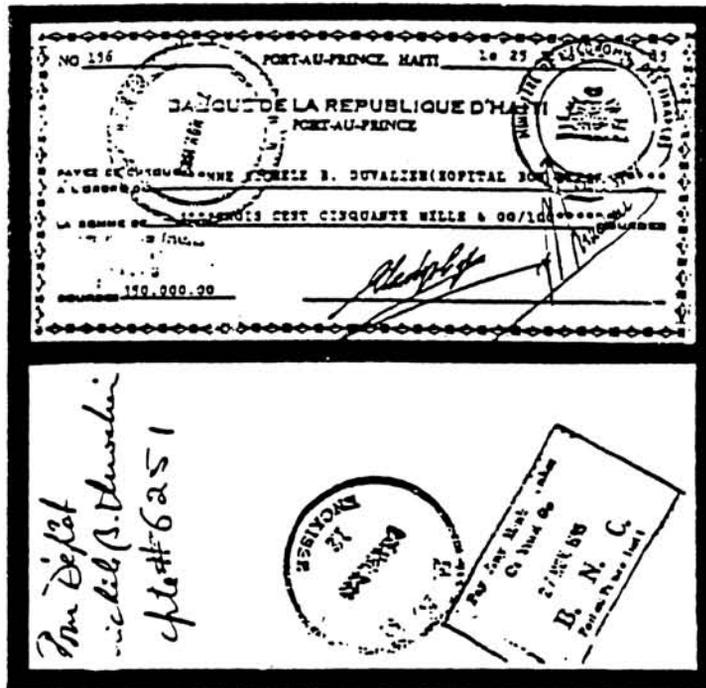
"Activités Culturelles"

"Les Projets Spéciaux de la Fondation Michèle B. Duvalier"

A ce sujet, il convient de rappeler que ces entités philanthropiques existaient réellement; les fonds destinés à ces oeuvres étaient simplement détournés par les Duvalier. Par exemple, des chèques étaient tirés mensuellement à l'ordre de l'Hôpital du Bon Repos -- un centre médical au service des bébés et des femmes enceintes -- endossés par Michèle Duvalier et déposés dans son compte personnel, Compte No. 6251.<sup>3</sup> Un échantillon d'un de ces chèques suit:

---

3 L'Hôpital du Bon Repos maintenait un Compte No. 7485 sous le titre d'"Hôpital Materno-Infantile de Bon Repos". Voir Supplément Documentaire, Volume XIII, Étiquette 5 (état de compte).

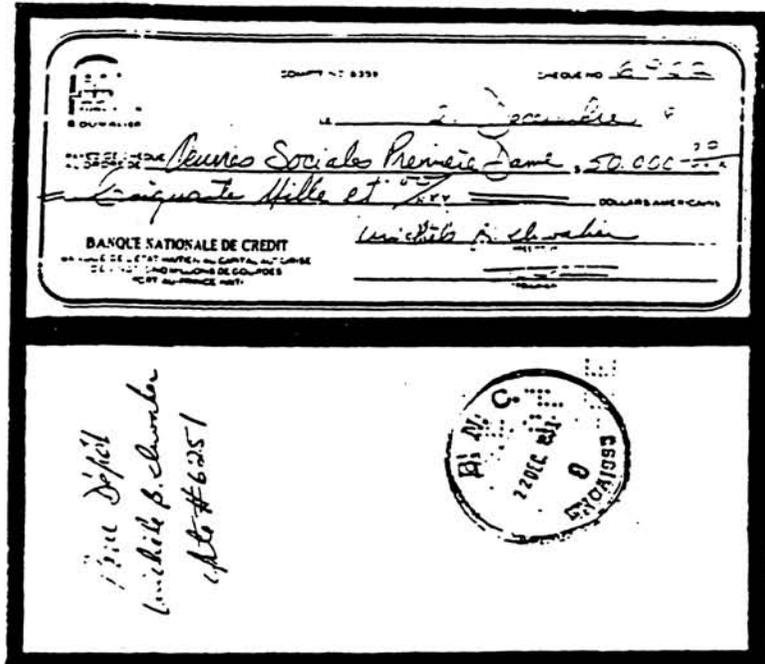


En dépit du fait que les chèques tirés à l'ordre de la "Fondation Michèle B. Duvalier", "Activités Culturelles" et "Projets Spéciaux de la Fondation Michèle B. Duvalier" étaient déposés sur des comptes maintenus par ces institutions,<sup>4</sup> Michèle Duvalier utilisa son pouvoir de signataire sur ces comptes pour effectuer le transfert de ces fonds à son bénéfice et celui de ses complices. Quelques copies de tels chèques illustrent ces transferts:

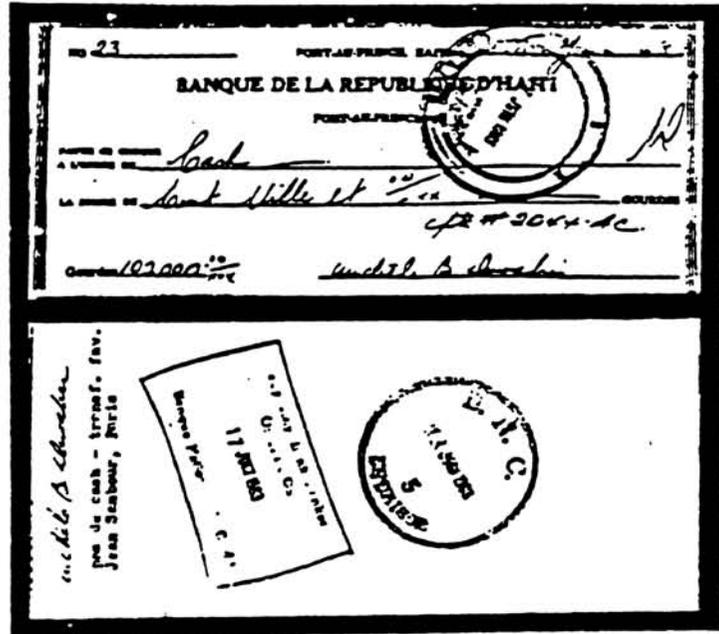
---

4 Les comptes de "La Fondation Michèle B. Duvalier", "Activités Culturelles" et Projets Spéciaux de la Fondation Michèle B. Duvalier" étaient ouverts à la BNC et identifiés comme suit: Compte Nos. 6359, 2044 et 7520, respectivement. Voir Supplément Documentaire, Volume XIII, Etiquette 6.

"Fondation Michèle B. Duvalier":



"Activités Culturelles":



"Projets Spéciaux de la  
Fondation Michèle B. Duvalier":



Des copies d'exemples de chèques tirés sur les comptes de ces institutions par Michèle Duvalier pour ses besoins personnels figurent dans le Supplément Documentaire, Volume XIII, Étiquette 7; Volume XIV, Étiquettes 1 et 2.

(d) Transferts Directs aux Duvalier: Nous avons déterminé l'existence d'un nombre considérable de transferts d'argent des institutions gouvernementales au bénéfice des membres de la famille Duvalier et de leurs complices. Nous n'avons pas pu découvrir un seul exemple de service rendu à l'un de ces organismes d'état par un membre de la famille Duvalier qui aurait pu justifier l'allocation de ces fonds.

(e) Résumé des Détournements au Niveau des "Dépenses"

Comme il sera démontré dans l'attestation qui suit, la République a établi, documents à l'appui, que durant une courte et récente période les Duvalier ont détourné au niveau des "Dépenses" un montant s'élevant au moins à \$47.2 millions se répartissent comme suit:

Régie .....	\$29,270,142 <sup>5</sup>
Minoterie .....	\$ 4,592,730 <sup>6</sup>
Loterie .....	\$ 1,691,480 <sup>7</sup>
OAVCT .....	\$ 856,600 <sup>8</sup>
CCJH .....	\$ 2,194,950 <sup>9</sup>
Impôts .....	\$ 6,145,531 <sup>10</sup>
Institutions Diverses .	<u>\$ 2,696,772<sup>11</sup></u>
TOTAL .....	<u>\$47,447,605</u> =====

---

5 Voir l'Attestation de Beauplan au paragraphe 23, Annexes A et B.

6 Voir l'Attestation de Vulcain au paragraphe 16, Annexes A et B.

7 Voir l'Attestation de Descollines au paragraphe 1, Annexe A.

8 Voir l'Attestation de Nicolas au paragraphe 5, Annexe A.

9 Voir l'Attestation de Beauplan au paragraphe 5, Annexe A.

10 Voir l'Attestation de Foureau au paragraphe 6, Annexe A.

11 Voir paragraphe 37 note 31.

### C. Détournement au Niveau des "Profits Nets"

15. Comme ceci a été déjà démontré, Duvalier et ses complices contraignaient les Institutions Haïtiennes génératrices de revenus à verser leurs "profits nets" dans les comptes extra-budgétaires administrés par des gens qu'ils avaient eux-mêmes choisis. Comme établi dans les attestations de Delatour, Beauplan et Vulcain, les revenus de l'État échappaient à tout contrôle et étaient à la libre disposition des Duvalier et de leurs complices du gouvernement. La Téléco, la Régie, la Minoterie, l'Électricité et le Ciment participaient régulièrement à ce dépouillement systématique des coffres de l'État. La création et le maintien des nombreux comptes "non-fiscaux" servaient pour des transferts aux Duvalier et pour l'acquisition de biens personnels tels des oeuvres d'art, des vêtements de luxe et des bijoux pour les Duvalier et leurs complices. Comme établi dans l'attestation de Delatour et à l'appui des documents qui y sont annexés, durant une courte et récente période les Duvalier ont détourné de ces comptes extra-budgétaires un montant d'au moins \$70.7 millions.

16. A titre d'illustration nous soumettons quelques exemples de ces transactions effectuées par les Duvalier par le truchement de ces comptes extra-budgétaires:

- (a) "Svt. Instr. de S.E.  
le Président à Vie" à Jean-Claude  
Duvalier:

BC 31-1008-11-80 BANQUE DE LA REPUBLIQUE HAITI  
PORT-AU-PRINCE

Port-au-Prince, le 5 février 1981

DEPENSE NATIONALE NO 1  
GVT D'HAITI

**DEBIT**

Nous vous avisons avoir débité ce jour votre compte comme suit : cpte # 182-G  
We advise having to day debited your account as follows :

	GOURDES	DOLLARS
instr. de S.E. la Pres à Vie, en sa com. tel. de ce jour :		
ch.o/S.E. MR JEAN CLAUDE DUVALIER PRESIDENT A VIE .....	G 250,000.-	
( DEUX CENT CINQUANTE MILLE & 00/00 GDES )		
TOTAL EN LETTRES		

Signature Autorisée

- (b) "Re Instr. du Président  
à Vie" à Michèle B. Duvalier:

BC 329-1008 (3-80) BANQUE DE LA REPUBLIQUE HAITI  
PORT-AU-PRINCE

DATE: 14 Juillet 1980

M. DEPENSE NATIONALE NO 1  
GVT D'HAITI

**DEBIT**

Nous vous avisons avoir débité ce jour votre  
Compte courant # 382-G  
We advise having to day debited your account as follows :  
comme suit :

	GOURDES	DOLLARS
re: instr. de S.E. la Pres à Vie :		
ch.o/O.S. MME MICHELE B DUVALIER .....	G 500,000.-	
( CINQ CENT MILLE & 00/00 GDES ) (Total en lettres)		

Signature Autorisée

(c) "Svt. Instr. Président  
à Vie" à Nicole Duvalier:

**BANQUE DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI**  
PORT-AU-PRINCE

Port-au-Prince, le 14 décembre 1984

M. DEP. NATIONALE COTE SPEC DEBIT  
P.N.

Nous vous avons avoir débité ce jour votre compte comme suit : #903-G  
We advise having to day debited your account as follows :

re: débours P.N. svt. instr. Pres à Vie:	GOURDES	DOLLARS
ch.o/BNC <u>BRH</u> .....	400,000.-	
re: sch.ch.s/RY o/CASH a/c MME NICOLE DUVALIER		
(QUATRE CENT MILLE & 00/00 GOURDES)		
TOTAL EN LETTRES		

Signature autorisée

(d) "Re Instr. de S.E.  
le Président à Vie" à Simone  
Duvalier:

12-300 B (12-79) **BANQ NATIONALE DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI**  
PORT-AU-PRINCE DATE : 14 Mai 1980

M. COTE REP. NATIONALE NO 1 DEBIT  
GVT D'HAÏTI

Nous vous avons avoir débité ce jour votre XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
Compte Courant Particulier comme suit : # 382-G  
We advise having to day debited your account as follows :

re: instr. de S.E. Le Président à Vie, et sa comm.tel. de ce jour :	GOURDES	DOLLARS
ch.dir o/BNC		
re: pour transf.fav.Mlle Simone Duvalier à Paris .....	956,545.-	
(NEUF CENT CINQUANTE SIX MILLE CINQ CENT QUARANTE CINQ & (Total en lettres) 00/00 GDES)		

Signature autorisée

(e) "Svt. Instr. Prés. à Vie"  
à "Cash":

**BANQUE DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI**  
PORT-AU-PRINCE

Port-au-Prince, le..... 25 Mars 1985.....

M..... C.P.T.E. N°.....  
P.N. ....

**DEBIT**

Nous vous avons avoir débité ce jour votre compte comme suit :  
We advise having to day debited your account as follows :

1 539-0

re: débours P.N. svt. instr. Prés à Vie:	GOURDES	DOLLARS
ch.c/B.R.H. ....	G 555,000,-	
re: ch.s/RY c/CASH , s/c P.N.		
(CINQ CENT CINQUANTE CINQ MILLE & 00/00 GOURDES)		
TOTAL EN LETTRES		

Signature Autorisée

(f) "Svt. Instr. Prés. à Vie"  
à Jean Sambour:

**BANQUE DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI**  
PORT-AU-PRINCE

Port-au-Prince, le..... 8 Août 1985.....

M..... DEP. NATIONAL N°.....  
P.N. ....

**DEBIT**

Nous vous avons avoir débité ce jour votre compte comme suit :  
We advise having to day debited your account as follows :

1 382-0

re: débours P.N. svt. instr. Prés à Vie:	GOURDES	DOLLARS
ch.c/B.R.H. ....	G 1,000,105,-	
re: c/transf. rev.C.P.T.E J.Sambour, Paris s/c P.N.		
(UN MILLION CENT CINQ & 00/00 GOURDES)		
TOTAL EN LETTRES		

Signature Autorisée

(g) "Re Instr. de S.E. le  
Président à Vie" à  
la Bijouterie Spritzer & Fuhrmann:

BC 329-100B (5-40)

**BANQUE DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI**  
PORT-AU-PRINCE

DATE : 26 décembre 1980

M. DEPOSES NATIONALE NO 2  
GVT D'HAÏTI

**DEBIT**

Nous vous avisons avoir débité ce jour votre  
Compte courant# 410-3  
comme suit :

We advise having to day debited your account as follows :

	GOURDES	DOLLARS
re: instr. de S.E. le Président à Vie, en sa cour. tel. de ce jour :		
ch.o/RHC .....	2,071,620.-	
re: ch. s/RY o/SPRITZER & FEHRMANN		
(à régulariser)		
(DEUX MILLIONS SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENT VINGT & (Total en lettres) 00/00 GDES)		
<i>[Signature]</i> Signature autorisée	<i>[Signature]</i> Signature autorisée	

Voir l'Attestation de Delatour aux paragraphes 6-11; Supplément Documentaire, Volume I, Étiquettes 2-4; Volume II, Étiquettes 1-8; Volume III, Étiquette 1.

17. De même que sous la rubrique "Dépenses", les Duvalier tiraient, pour cacher leur conspiration, des chèques sur les comptes extra-budgétaires à l'ordre d'entités fictives telles, les "Oeuvres Sociales" (voir l'Attestation de Delatour au paragraphe 5(b)), les institutions philanthropiques fictives (voir l'Attestation de Delatour au paragraphe 5(c)) et des complices qui touchaient cash des montants qu'ils leur remettaient. Voir l'Attestation de Delatour au paragraphe 11 note 16. Ils détournaient aussi les fonds du Trésor en s'attribuant des transferts pour eux, leurs complices et leurs pourvoyeurs en objets de luxe, bijoux et vêtements.

18. A titre indicatif, nous avons pu identifier jusqu'ici des transferts d'argent des principaux comptes extra-budgétaires atteignant un montant de \$70.7 millions.<sup>12</sup>

E. Détournement de Fonds de la Banque Nationale de Crédit ("BNC")

19. Comme nous l'avons établi dans l'attestation du principal fonctionnaire exécutif de la BNC, Yvon César, les Duvalier avaient assuré le contrôle de cette banque pour leur profit personnel et celui de leurs complices. Ce contrôle s'exerçait de la manière suivante: le maintien de comptes courants généralement en découvert à la disposition des membres de la famille présidentielle et la demande et l'octroi de multiples prêts qui n'étaient jamais remboursés. Voir l'Attestation de César aux paragraphes 3-7.

20. Ce contrôle absolu peut être illustré par le fait que régulièrement, "Par Ordre de Jean-Claude Duvalier", la Banque de la République d'Haïti, la banque centrale de la République, était requisé de convertir en dollars de délivrer de très fortes sommes à Jean-Claude Duvalier, ainsi qu'à sa femme, Michèle Bennett Duvalier et à divers autres membres de sa famille ou à leurs complices ces montants provenant des comptes d'organismes gouvernementaux. Ces transferts d'argent liquide de mai 1983 à janvier 1986 totalisant plus

---

12 Voir l'Attestation de Delatour, Annexes A et B.

de \$9.7 millions. Voir Supplément Documentaire, Volume XIV, Étiquette 5, Annexe A.

21. Jusqu'à ce jour, nous avons pu déterminer que les Duvalier se sont ainsi accaparés au moins \$2.3 millions de la BNC. Voir l'Attestation de César aux paragraphes 3-4.

ANALYSE DES DÉTOURNEMENTS EFFECTUÉS PAR CHACUNE  
DES PERSONNES CONCERNÉES PRISE INDIVIDUELLEMENT

22. Nous avons pu établir jusqu'à maintenant qu'un montant d'environ \$120 millions a été détourné du Trésor Public par la famille Duvalier et leurs complices. Le montant représentant les obligations respectives de chacun de ces complices pour la totalité ou une partie du détournement peut se répartir comme suit:

A. Jean-Claude Duvalier

23. Nous avons pu retracer un grand nombre de détournement effectués par Duvalier au détriment de la caisse publique. Ces détournements étaient <sup>en</sup> libellés "Svt. Instr. de Son Excellence, Jean-Claude Duvalier, Président A Vie". Voir, par exemple, Supplément Documentaire, Volume I, Étiquette 2. Comme il le sera prouvé plus loin, Jean-Claude Duvalier était le principal instigateur de ces malversations. Dans le cadre de l'investigation en cours, nous avons établi que Jean-Claude Duvalier est personnellement responsable d'un montant global des détournements de fonds de \$120,574,575.<sup>13</sup>

---

13 Un résumé détaillé de ce calcul est attaché en Annexe A à la présente.

B. Michèle Bennett Duvalier

24. Michèle Bennett Duvalier prit une part très active dans la perpétration des transactions frauduleuses et des escroqueries qui ont débouché sur un détournement systématique des deniers publics. Sa participation remonte quelques mois ~~avant~~ <sup>après</sup> son mariage avec Jean-Claude Duvalier. En effet, le premier chèque émis en sa faveur que nous avons pu retracer est daté du 14 juillet 1980, peu ~~avant~~ <sup>après</sup> son mariage. Ce chèque de \$100,000 était tiré sur un des comptes "non-fiscaux", No. 382-G. Voir l'Attestation de Delatour, Annexe A. Son rôle actif dans cette conspiration de grande envergure est illustré par son usage à outrance de chèques tirés sur les différents comptes extra-budgétaires maintenus à la disposition des Duvalier. Il convient aussi de rappeler qu'elle utilisait régulièrement le truchement de ses "Oeuvres Sociales" pour siphonner des sommes considérables des différentes agences gouvernementales. Elle a de ce fait joué un rôle primordial et sa participation remonte au moins au 14 juillet 1980. Il en résulte qu'elle est responsable du montant détourné à partir de cette date; soit: \$94,603,083.<sup>14</sup>

---

14 Un résumé détaillé de ce calcul est attaché en Annexe B à la présente.

C. Mme François Duvalier

25. Grâce aux preuves réunies jusqu'ici nous avons établi que Mme François Duvalier s'est appropriée de manière illicite des sommes d'un montant égal ou supérieur à \$2,049,241 au détriment de la République.<sup>15</sup>

D. Nicole Duvalier

26. Grâce aux preuves réunies jusqu'ici, nous avons établi que Nicole Duvalier s'est appropriée de manière illicite des sommes d'un montant égal ou supérieur à \$3,223,468 appartenant à la République.<sup>16</sup>

E. Simone Duvalier

27. Grâce aux preuves réunies jusqu'ici, nous avons établi que Simone Duvalier s'est appropriée de manière illicite d'une valeur égale ou supérieure à \$437,921 appartenant à la République.<sup>17</sup>

---

15 Un résumé détaillé de ce calcul est attaché en Annexe C à la présente.

16 Un résumé détaillé de ce calcul est attaché en Annexe D à la présente.

17 Un résumé détaillé de ce calcul est attaché en Annexe E à la présente.

F. Marie-Denise Duvalier (Théard)

28. Grâce aux preuves réunies jusqu'ici, nous avons établi que Marie-Denise Duvalier s'est appropriée de manière illicite d'une valeur égale ou supérieure à \$1,119,163 appartenant à la République.<sup>18</sup>

G. Jean Sambour

29. A ce jour nous avons pu déterminer que Jean Sambour a reçu directement une valeur égale ou supérieure à \$5,161,864 appartenant à la République.<sup>19</sup> Cependant il convient de souligner que la participation de Sambour était encore plus stratégique. Il servait d'émissaire pour transporter et déposer en banque à l'étranger, de l'argent liquide pour les Duvalier. A titre d'exemple, rappelons que les comptes bancaires de Sambour, notamment à la Chase Manhattan de New York et de Paris respectivement, ont reçu des transferts d'Haïti par télex d'un montant de \$18 millions. Les copies des télex figurent au Supplément Documentaire, Volume XIV, Étiquette 3. De même, des rapports sur des transactions monétaires, des documents bancaires délivrés par Sambour lui-même aux autorités américaines révèlent que ce dernier a remis des sommes au moins égales à \$1.7 million. Et dans presque chacun de ces cas, Sambour a déclaré qu'il agissait au nom de "Michèle Bennett (Duvalier)." Voir Supplément Documentaire, Volume XIV, Étiquette 4 .

---

18 Un résumé détaillé de ce calcul est attaché en Annexe F à la présente.

19 Un résumé détaillé de ce calcul est attaché en Annexe G à la présente.

30. L'évidence établit que l'active participation de Sambour remonte au 26 juin 1979, lorsqu'il reçut son premier chèque illicite. Voir l'Attestation de Delatour, Annexe A. Par conséquent Sambour est redevable à la République de l'ensemble des sommes qu'il s'est approprié depuis le 26 juin 1979, soit \$109,123,503.<sup>20</sup>

#### H. Frantz Merceron

31. Sans contestation possible nous avons établi la participation de Frantz Merceron, l'ancien Ministre des Finances sous le gouvernement de Duvalier à cette conspiration. De 1983 à 1985, ce dernier reçut des transferts directs totalisant au moins \$10.3 millions en rapport avec la conspiration. Parmi ces nombreux prélèvements, notons à fin illustrative, des transferts totalisant \$177,992 tiré sur la BRH et déposé à un compte bancaire ouvert par Merceron à la Banque de Boston à Paris sans aucune justification dans les livres de la banque;<sup>21</sup> \$725,567 qu'il s'est approprié sur les réserves de la BRH entre mai 1983 et janvier 1986;<sup>22</sup> et un montant de \$9.3 millions transféré par chèques par ordre de Merceron en faveur sa secrétaire, Mme St-Cyr.<sup>23</sup>

---

20 Un résumé détaillé de ce calcul est attaché en Annexe H à la présente.

21 Voir Supplément Documentaire, Volume XIV, Etiquette 5, Annexe B.

22 Voir Supplément Documentaire, Volume XIV, Etiquette 5, Annexe A.

23 Voir l'Attestation de Delatour au paragraphe 11 note 16, Annexe B.

32. Les preuves recueillies jusqu'ici ont aussi confirmé que Merceron joua un rôle clé dans la perpétration de cette conspiration. La participation de Merceron peut se résumer comme suit:

(a) Prélèvement de Fonds sur les Comptes Non-Budgétaires. Merceron fut Ministre des Finances de 1983 à 1985 et il administra les comptes extra-budgétaires Nos. 950-G et 1187-AC. En sa qualité de Ministre des Finances il autorisa d'innombrables transferts illégaux directement aux Duvalier ou aux "Oeuvres Sociales" qui aboutissaient invariablement dans les comptes des Duvalier et de leurs complices. Voir l'Attestation de Delatour au paragraphe 5(b). Merceron ne se contentait pas de contrôler les fonds provenant de ces comptes extra-budgétaires, il s'assurait aussi que les différents organismes gouvernementaux, tels que la Téléco, la Régie, le Ciment, la Minoterie et tant d'autres, alimentaient ces comptes régulièrement. Par exemple, le 27 août 1985, il écrivit à l'administrateur de la Téléco:

J'ai l'avantage de solliciter des "TÉLÉCOMMUNICATIONS D'HAÏTI S.A.M." qu'une avance de G575.438.20 soit mise à la disposition du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Les modalités de remboursement vous seront indiquées ultérieurement.

Veillez passer des instructions à la Banque de la République d'Haïti pour que la valeur susdite soit créditée au Compte 950-G.

Je saisis l'occasion pour vous renouveler, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Voir Supplément Documentaire, Volume XIV, Étiquette 6 . Durant une période de deux ans -- de septembre 1983 à septembre 1985 -- la Téléco transféré le montant de \$8,439,829 à des comptes extra-budgétaires.

Voir Supplément Documentaire, Volume XIV,Étiquette 7 . De même, il a été démontré, à la lumière d'une vérification de comptes opérée à la Minoterie, que pour la seule période de 1984 à 1985, un montant de \$6,510,256 a été transféré de la Minoterie aux comptes extra-budgétaire "par l'ordre du Ministre des Finances." Cette vérification révéla qu le stratagème utilisé pour le détournement des revenus de la Minoter aboutit à

Un prélèvement mensuel de \$542.521.40 ordonné par le Ministère des Finances et de l'Économie. Soit un prélèvement annuel de \$6.510.256.80. Il est à noter qu'à partir d'octobre 1985, le Ministère des Finances exigeait non seulement les \$542.521.40, mais encore une autre valeur de \$750.000.00, ce qui a donné lieu à une sortie de \$1.292.521.40 au mois d'octobre 1985. Par lettre en date du 11 octobre 1985, le Directeur Général avait fait savoir au Ministre Frantz MERCERON que de telles sorties mensuelles allaient empêcher à la MINOTERIE de liquider les opérations courantes. En réponse à cette lettre, le prélèvement est autorisé à passer de \$542.521.40 à \$750.000.00 à partir de novembre 1985.

Voir Supplément Documentaire, Volume XV, Étiquette 1 . Ainsi donc, Merceron s'est non seulement révélé un bénéficiaire de la conspiration, mais surtout le principal pourvoyeur des fonds amassés par les Duvalier et leurs complices au détriment de la République.

(b) Acquisition d'Espèces Pour Les Duvalier et Pour

Merceron: En administrant les comptes extra-budgétaires, Merceron joua un rôle pivot dans l'acquisition de substantielles sommes pour son bénéfice et celui des Duvalier. Il s'est impliqué à fond en exécutant de nombreux chèques à l'ordre de sa secrétaire, Mme St-Cyr, d'un montant global de \$9.3 millions, pour son propre bénéfice et celui des Duvalier. Voir l'Attestation de Delatour au paragraphe 11 note 16, Annexe B.

(c) Prélèvement de Fonds Pour Les Duvalier: Merceron

administra les comptes extra-budgétaires Nos. 950-G et 1187-AC entre 1983 et 1985. Par écrit, il autorisa pratiquement chacun des transferts à l'ordre des Duvalier, de leurs "Oeuvres Sociales" et des entités philanthropiques fictives. Entre 1983 et 1985, ces transferts s'élèvent à \$27 millions. Voir l'Attestation de Delatour aux paragraphes 9-11, Annexe B. A titre d'exemple, nous relevons ci-dessous les différents transferts autorisés personnellement par Merceron au cours du mois de novembre 1985:

Michèle Duvalier	950-G	\$200,000
Michèle Duvalier	950-G	200,000
Activités Culturelles	950-G	70,000
Fondation Michèle Duvalier	950-G	20,000
Fondation Michèle Duvalier	950-G	10,000
Michèle Duvalier (Bon Repos)	950-G	70,000
Oeuvres Sociales	950-G	<u>70,000</u>
TOTAL.....		\$640,000 <sup>24</sup>

24 Copies des chèques illustrant ces transactions et endossés par Merceron sont inclus dans le Supplément Documentaire, Volume IV, Étiquette 1

(d) Alimentation du Compte Personnel de Michèle

Duvalier: Merceron transféra des montants substantiels au compte de Michèle Duvalier, ouvert à la BNC. Le 30 juin 1983, par exemple, so compte bancaire No. 6251 accusait un solde débiteur de \$284,617.15. Le 22 août 1983, Merceron fit déposer la somme sus-mentionnée au crédit du compte. Il est manifeste que Merceron avait reçu l'ordre d'équilibrer ce compte et de mettre les choses en ordre. A ce sujet il convient de citer une lettre de Merceron à Michèle Duvalier en dat du 25 août 1983.

Comme vous le constaterez, EXCELLENCE, le dit Compte a été crédité du montant de DEUX CENT QUATRE VINGT QUATRE MILLE SIX CENT DIX SEPT DOLLARS & 75/1000 (\$284,617.75) à la date du 22 août 1983. Cette disposition annule ainsi le solde débiteur qui existait sur ce Compte.

Voir l'Attestation de César, Annexe A.

33. En résumé Merceron a joué un rôle pivot dans la mise oeuvre de cette conspiration. De 1983 à 1985, époque de son passage Ministère des Finances, il est redevable à la République de sommes égales à \$59,870,876 détourné.<sup>25</sup>

---

25 Un résumé détaillé de ce montant est attaché à la présente en Annexe I.

I. Auguste Douyon

34. Les preuves rassemblées jusqu'ici démontrent que la participation d'Auguste Douyon à ce détournement des fonds publics s'élève à \$1.4 millions qu'il reçut directement. Voir l'Attestation de Delatour, Annexes A et B. En tant que secrétaire privé de Jean-Claude Duvalier, il bénéficia directement des fruits de cette gigantesque fraude et aida les Duvalier à dissimuler leurs biens mal acquis. A titre d'exemple, rappelons que Douyon servit de prête-nom pour Duvalier lors de l'achat d'un yacht de luxe pour \$3 millions.<sup>26</sup> Il convient aussi de noter que plus de \$4 millions étaient transférés par le truchement de comptes bancaires ouverts par Douyon, notamment un compte très actif à la Marine Midland Bank à Miami. Ces fonds ont mystérieusement disparu dans des comptes bancaires en Suisse.<sup>27</sup> Par ailleurs, Douyon endossa plusieurs chèques à l'ordre des Duvalier et de leurs "Oeuvres Sociales".<sup>28</sup> Douyon était aussi un co-signataire pour le compte de la compagnie Panaméenne "Fincal" de Duvalier.<sup>29</sup>

35. Les preuves accablantes découvertes à ce jour établissent que Douyon a participé activement à cette conspiration depuis l'époque à laquelle il a reçu son premier transfert illégal: le

---

26 Une copie du contrat de vente est insérée dans le Supplément Documentaire, Volume XV, Étiquette 2.

27 Voir Supplément Documentaire, Volume XV, Étiquette 3.

28 Voir Supplément Documentaire, Volume XII, Étiquette 4.

29 Voir Supplément, Volume XV, Étiquette 4.

8 novembre 1974. En conséquence, il est redevable à la République montants des sommes dont il bénéficie à ce jour et depuis cette date soit: \$120,010,697.<sup>30</sup>

### CONCLUSION

36. Afin d'évaluer l'ampleur de la conspiration mise en place par les Duvalier et leurs complices, il ne faut pas seulement tenir compte du montant impliqué. L'ampleur réelle de cette gigantesque fraude doit être placée dans le contexte d'Haïti. Les Duvalier et leurs complices n'ont pas seulement volé au moins \$120 millions; ils ont dérobé \$120 millions à l'une des plus pauvres populations sur terre. Cette perspective rend leurs agissements encore plus révoltants.

(a) Eau Potable: En Haïti, plus de 80% de la population n'a pas accès à l'eau potable. Entre 1982 et 1985, le gouvernement Haïtien investit environ \$6 millions l'an -- soit \$1.00 par tête d'habitant -- dans le système d'approvisionnement en eau potable. \$120 millions, ou \$30 millions l'an, auraient permis de quintupler le budget annuel et probablement fourni de l'eau potable toute la population.

(b) Education: Environ 60% de la population en Haïti ne reçoit aucune éducation. Le revenu moyen par tête d'habitant est

---

30 Un résumé détaillant ce montant est attaché à la présente en Annexe J.

approximativement de \$100 par an. \$120 millions, ou \$24 millions pour chacune de ces cinq années précédentes, aurait pu subvenir à l'éducation de plus de 240.000 enfants qui sont devenus aujourd'hui de jeunes analphabètes.

(c) Santé: En Haïti, un bébé sur dix meurt durant sa première année. Nous n'avons qu'un seul médecin pour 8,000 habitants. Nous avons une carence chronique de personnel médical. Qui peut évaluer combien de bébés auraient pu survivre et combien de familles auraient pu être épargnées par la maladie si ces \$120 millions avaient été utilisés pour leur bien-être?

(d) Nourriture: Plus de 25% de la population infantile en Haïti souffre de malnutrition au second et troisième degré. Cette situation déplorable est causée par l'impossibilité dans laquelle se trouve la population de se procurer suffisamment de nourriture. Ces \$120 millions auraient pu servir à nourrir d'innombrables bouches affamées.

37. Il faut constater avec peine que ce vol bien organisé était commis par pure cupidité. La majeure partie, pour ne pas dire la totalité, des fonds détournés a été échangée en dollars et transférée à l'étranger.<sup>31</sup>

---

31 Ces \$120 millions de dollars constituent la pointe de l'iceberg. Comme nous le voyons par les preuves irréfutables regroupées jusque là, l'évidence la plus criante établit que le détournement des deniers publics s'accomplissait de la manière la plus grossière. Chacun des

38. En outre, les registres de transactions bancaires étrangères obtenus par la République révèlent que dans les toutes dernières années, Michèle Duvalier transféra plus de \$14.3 millions ses comptes bancaires maintenus à la Irving Trust Company de New-York;<sup>32</sup> Jean Sambour transféra plus de \$27 millions à ses comptes bancaires maintenus à la Chase Manhattan Bank de New-York et de Paris

---

organismes gouvernementaux concernés a fourni des pièces à conviction que nous continuons à rassembler. Nous avons pu retracer d'innombrables transferts d'argent à "Jean-Claude Duvalier", "Oeuvres Sociales", "Fondation Michèle B. Duvalier" et un grand nombre de leurs complices. Ces institutions pour lesquelles nos investigations sont encore incomplètes comprennent:

- Magazins de l'État
- Électricité d'Haïti
- Département des Affaires Sociales,  
Ministère de l'Économie, des Finances  
et de l'Industrie (Comptes 941-G; 942-G,  
943-AC; 505-G, 251-G)
- Ministère du Commerce
- Administration Aéroport International  
François Duvalier
- Office National D'Assurance Vieillesse
- Bureau de Supervision d'Entreprises Mixtes  
de l'État

Les copies des chèques illustrant ces transferts sont insérées dans le Supplément Documentaire, Volume XV, Étiquette 5. Un relevé de ces transactions -- totalisant le montant de \$2,696,772 -- est attaché à la présente en Annexe K.

32 Voir Supplément Documentaire, Volume XV, Étiquette 6.

et aussi à la Bank of Boston de Miami;<sup>33</sup> Auguste Douyon transféra plus de \$4 millions à son compte ouvert à la Marine Midland Bank de Miami;<sup>34</sup> les Duvalier transférèrent plus de \$9.2 millions sur le compte de leur compagnie Panaméenne, Fincal, à la Bank of Boston de Miami;<sup>35</sup> Frantz Merceron transféra plus de \$1 million dans ses comptes bancaires ouverts à la Bank of Boston à Miami et à Paris;<sup>36</sup> Samuel Jérémie, chauffeur et aide de Duvalier, transféra plus de \$1.2 million à son compte bancaire ouvert à la Barnett Bank de Miami;<sup>37</sup> et Duvalier et ses soeurs, Simone et Nicole, et mère Mme François Duvalier, ont effectué le transfert de plus de \$2.2 millions à leurs comptes bancaires ouverts à la Union Bank of Switzerland, la Bank Romande à Genève, la Chase Manhattan Bank et Lebanese-Arab Bank, S.A. à Paris.<sup>38</sup>

39. Il est également démontré que les Duvalier et leurs complices ont acquis de nombreuses propriétés à l'étranger, avec une rage prodigue qui s'explique seulement par leur façon aisée de disposer impunément des revenus de l'État. Il convient de mentionner entre autres acquisitions, un appartement de \$2.5 millions à la Trump

---

33 Voir Supplément Documentaire, Volume XV, Étiquette 7.

34 Voir Supplément Documentaire, Volume XV, Étiquette 3.

35 Voir Supplément Documentaire, Volume XV, Étiquette 4.

36 Voir Supplément Documentaire, Volume XVI, Étiquette 1.

37 Voir Supplément Documentaire, Volume XVI, Étiquette 2.

38 Voir Supplément Documentaire, Volume XVI, Étiquette 3.

Tower de New-York, acheté sous le prête-nom de la Lasa Trade and Finance, Inc.;<sup>39</sup> le Château de Théméricourt évalué à \$1.8 million;<sup>40</sup> les appartements de Simone Duvalier et Mme François Duvalier respectivement, l'Avenue Foch et Avenue du Général Leclerc à Neuilly-sur-Seine, évalués à \$1.5 million;<sup>41</sup> et l'appartement de l'ancien Ministre Merceron, Rue Guynemer Paris, évalué à \$2.3 millions.<sup>42</sup>

40. En outre, Les Duvalier et leurs complices ont transféré à l'étranger environ \$9.7 millions en espèces tirés directement des réserves de la Banque pour la période 1983-1985.<sup>43</sup> Ils ont converti environ G19,500,000 en dollars (sous forme de chèques tirés sur des comptes gouvernementaux à l'ordre des Duvalier et des institutions fictives telles: les "Oeuvres Sociales" et l'Hôpital Bon Repos).<sup>44</sup> Et ils ont transféré au moins \$4.4 millions à leurs complices qui étaient Gaby Desmarais (\$1.1 million), Alexandre Paul (\$500,000) et Georges Derenoncourt (\$2.8 millions).<sup>45</sup> Ils ont aussi pillé les fonds publics pour se procurer des objets de luxe tels que les bijoux Spritzer &

---

39 Voir Supplément Documentaire, Volume XVI, Étiquette 4 .

40 Voir Supplément Documentaire, Volume XVI, Étiquette 5 .

41 Voir Supplément Documentaire, Volume XVI, Étiquette 6 .

42 Voir Supplément Documentaire, Volume XVI, Étiquette 7 .

43 Voir l'Attestation de Millet, Annexe A.

44 Voir Supplément Documentaire, Volume XVI, Étiquette 8 .

45 Voir l'Attestation de Delatour, Annexe A.

Fuhrmann et Maurice Benavdava (\$1.1 million), yacht et bateaux de course de USA Racing Team, la Denison Marine et Broward Marine (\$650,000) et Automobile Ferrari (\$101,000).<sup>46</sup>

41. En définitive, durant la période 1983 à Février 1986 seulement, plus de \$86 millions étaient ainsi exportés à l'étranger. Comme démontré aux annexes L et M à la présente attestation, les Duvalier se sont livré à un pillage systématique de la caisse publique d'où ils tiraient, d'un seul coup des fois, des montants aussi élevés que \$400,000. Ces montants étaient le même jour convertis en dollars et transférés par télex et chèques dans leurs comptes en Suisse, en France, et aux Etats-Unis. Ces agissements des Duvalier et de leurs complices demeurent uniques dans les annales du Tiers-Monde. Ce pillage aux proportions gigantesques a fait de la population haïtienne l'une des plus pauvres de la planète.



FRANÇOIS ST. FLEUR

---

46 Voir l'Attestation de Delatour, Annexe A.

ANNEXE B

MICHÈLE BENNETT DUVALIER  
(à partir du 14 Juillet 1980)

Comptes Non-Budgétaires.....	\$61,667,815 <sup>1</sup>
Régie du Tabac.....	17,563,532 <sup>2</sup>
Loterie.....	1,602,480 <sup>3</sup>
OAVCT.....	695,600 <sup>4</sup>
CCJH.....	2,194,950 <sup>5</sup>
Minoterie.....	4,402,730 <sup>6</sup>
Impôts.....	1,728,670 <sup>7</sup>
Institutions Diverses.....	2,361,072 <sup>8</sup>
BNC.....	<u>2,386,234<sup>9</sup></u>
TOTAL.....	\$94,603,083 =====

- 
- 1 Voir l'Attestation de Delatour, Annexes A et B.
  - 2 Voir l'Attestation de Beauplan, Annexes A et B.
  - 3 Voir l'Attestation de Descollines, Annexe A.
  - 4 Voir l'Attestation de Nicolas, Annexe A.
  - 5 Voir l'Attestation de Beauplan, Annexe A.
  - 6 Voir l'Attestation de Vulcain, Annexes A et B.
  - 7 Voir l'Attestation de Foureau, Annexe A.
  - 8 Voir l'Attestation de St. Fleur au paragraphe 37 note 31.
  - 9 Voir l'Attestation de César.

ANNEXE C

MME FRANÇOIS DUVALIER

Comptes Non-Budgétaires.....	\$648,741 <sup>1</sup>
Régie du Tabac.....	660,000 <sup>2</sup>
Loterie.....	220,500 <sup>3</sup>
Minoterie.....	<u>520,000<sup>4</sup></u>
TOTAL.....	\$2,049,241 =====

- 
- 1 Voir l'Attestation de Delatour, Annexes A et B.
  - 2 Voir l'Attestation de Beauplan, Annexes A et B.
  - 3 Voir l'Attestation de Descollines, Annexe A.
  - 4 Voir l'Attestation de Vulcain, Annexes A et B.

ANNEXE D

NICOLE DUVALIER

Comptes Non-Budgétaires.....	\$ <u>3,223,468</u> <sup>1</sup>
TOTAL.....	\$3,223,468 =====

---

1 Voir l'Attestation de Delatour, Annexe A.

ANNEXE E  
SIMONE DUVALIER

Comptes Non-Budgétaires.....	\$ <u>437,921</u> <sup>1</sup>
TOTAL.....	\$437,921 =====

---

1 Voir l'Attestation de Delatour, Annexe A.

ANNEXE F

MARIE-DENISE DUVALIER

Comptes Non-Budgétaires.....	\$541,725 <sup>1</sup>
Régie du Tabac.....	276,000 <sup>2</sup>
BNC.....	<u>301,438<sup>3</sup></u>
TOTAL.....	<u>\$1,119,163</u> =====

---

1 Voir l'Attestation de Delatour, Annexe A.

2 Voir l'Attestation de Beauplan, Annexes A et B.

3 Voir l'Attestation de César.

ANNEXE G

JEAN SAMBOUR  
(directement)

Comptes Non-Budgétaires.....	\$5,128,992 <sup>1</sup>
BNC.....	<u>32,872<sup>2</sup></u>
TOTAL.....	\$5,161,864 =====

---

1 Voir l'Attestation de Delatour, Annexes A et B.

2 Voir l'Attestation de César.

ANNEXE H

JEAN SAMBOUR  
(à partir du 26 Juin 1979)

Comptes Non-Budgétaires.....	\$66,728,555 <sup>1</sup>
Régie du Tabac.....	25,269,517 <sup>2</sup>
Loterie.....	1,691,480 <sup>3</sup>
OAVCT.....	763,600 <sup>4</sup>
CCJH.....	2,194,950 <sup>5</sup>
Minoterie.....	4,402,730 <sup>6</sup>
Impôts.....	2,989,665 <sup>7</sup>
Institutions Diverses.....	2,696,772 <sup>8</sup>
BNC.....	<u>2,386,234<sup>9</sup></u>
TOTAL.....	\$109,123,503 =====

- 
- 1 Voir l'Attestation de Delatour, Annexes A et B.
  - 2 Voir l'Attestation de Beauplan, Annexes A et B.
  - 3 Voir l'Attestation de Descollines, Annexe A.
  - 4 Voir l'Attestation de Nicolas, Annexe A.
  - 5 Voir l'Attestation de Beauplan, Annexe A.
  - 6 Voir l'Attestation de Vulcain, Annexes A et B.
  - 7 Voir l'Attestation de Foureau, Annexe A.
  - 8 Voir l'Attestation de St. Fleur au paragraphe 37 note 31.
  - 9 Voir l'Attestation de César.

ANNEXE I

FRANTZ MERCERON  
(à partir du 1983)

Comptes Non-Budgétaires.....	\$43,974,171 <sup>1</sup>
Régie du Tabac.....	4,786,359 <sup>2</sup>
Loterie.....	581,500 <sup>3</sup>
OAVCT.....	468,600 <sup>4</sup>
CCJH.....	1,800,000 <sup>5</sup>
Minoterie.....	3,402,730 <sup>6</sup>
Impôts.....	583,500 <sup>7</sup>
Institutions Diverses.....	1,887,782 <sup>8</sup>
BNC.....	<u>2,386,234<sup>9</sup></u>
TOTAL.....	\$59,870,876 =====

- 
- 1 Voir l'Attestation de Delatour, Annexes A et B.
  - 2 Voir l'Attestation de Beauplan, Annexes A et B.
  - 3 Voir l'Attestation de Descollines, Annexe A.
  - 4 Voir l'Attestation de Nicolas, Annexe A.
  - 5 Voir l'Attestation de Beauplan, Annexe A.
  - 6 Voir l'Attestation de Vulcain, Annexes A et B.
  - 7 Voir l'Attestation de Foureau, Annexe A.
  - 8 Voir l'Attestation de St. Fleur au paragraphe 37 note 31.
  - 9 Voir l'Attestation de César.

ANNEXE J

AUGUSTE DOUYON  
(à partir du 8 Novembre 1974)

Comptes Non-Budgétaires.....	\$70,545,844 <sup>1</sup>
Régie du Tabac.....	29,270,142 <sup>2</sup>
Loterie.....	1,691,480 <sup>3</sup>
OAVCT.....	856,600 <sup>4</sup>
CCJH.....	2,194,950 <sup>5</sup>
Minoterie.....	4,402,730 <sup>6</sup>
Impôts.....	5,965,945 <sup>7</sup>
Institutions Diverses.....	2,696,772 <sup>8</sup>
BNC.....	<u>2,386,234<sup>9</sup></u>
TOTAL.....	<u>\$120,010,697</u> =====

- 
- 1 Voir l'Attestation de Delatour, Annexes A et B.
  - 2 Voir l'Attestation de Beauplan, Annexes A et B.
  - 3 Voir l'Attestation de Descollines, Annexe A.
  - 4 Voir l'Attestation de Nicolas, Annexe A.
  - 5 Voir l'Attestation de Beauplan, Annexe A.
  - 6 Voir l'Attestation de Vulcain, Annexes A et B.
  - 7 Voir l'Attestation de Foureau, Annexe A.
  - 8 Voir l'Attestation de St. Fleur au paragraphe 37 note 11.
  - 9 Voir l'Attestation de César.



B.R.H.

# BANQUE DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

B. P. 1750 Port-au-Prince, Haïti. Télé. 20.30.394. Cable BACENDHA

BANQUE CENTRALE

Le Gouverneur

La Banque de la République d'Haïti atteste que les originaux des documents comptables délivrés par ses Services compétents se trouvent actuellement conservés dans les Archives de l'Institution et peuvent être, sur demande, communiqués aux autorités intéressées.

Fait à Port-au-Prince, le 15 Janvier 1987

BANQUE DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

  
Orill Millet  
Gouverneur

PORT-AU-PRINCE )  
: )  
REPUBLIQUE D'HAÏTI )

16 JAN 1987

1. En ma qualité de Ministre de l'Economie et des Finances de la République d'Haïti, je soussigné, LESLIE DELATOUR, certifie et atteste ce qui suit au sujet des détournements de fonds effectués par les suivants: Jean-Claude Duvalier, Michèle Duvalier, Mme François Duvalier, Simone Duvalier, Nicole Duvalier, Marie-Denise Duvalier, Frantz Merceron, Jean Sambour et Auguste Douyon. Ces détournements perpétrés au détriment de l'état Haïtien étaient facilités par la création et le maintien de comptes "extra-budgétaires" à la disposition des Duvalier et de leurs complices. Les investigations en cours ont établi à ce jour que les sus-mentionnés se sont appropriés frauduleusement un montant de \$70 millions par le truchement de ces comptes "extra-budgétaires".

UN ASPECT DU STRATAGEME UTILISE PAR LES DUVALIER:  
LES COMPTES EXTRA-BUDGETAIRES

2. Tout au moins à partir de l'année 1975, Jean-Claude Duvalier mit sur pied un système en vertu duquel des comptes extra-budgétaires ont été créés et alimentés par des fonds du Trésor Public et des revenus d'institutions publiques. Le tirage et l'utilisation des fonds de ces comptes échappaient au contrôle et à la supervision de l'office du Budget de la République.

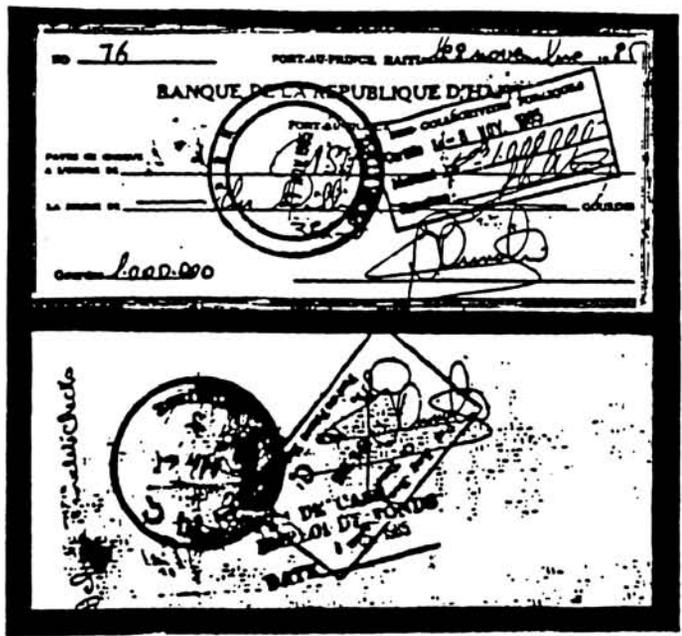
3.- Jean Claude Duvalier exercera un contrôle absolu sur les fonds déposés à ces comptes "extra-budgétaires". Il utilisa son pouvoir pour transférer, "Par Instruction de Son Excellence, le Président A Vie", un montant totalisant plus de \$70 millions à son bénéficiaire personnel, à celui de sa famille, de ses complices et des principaux pourvoyeurs de bijoux, vêtements, articles de luxe en général, et de bateaux de course.

4. De fait, chacun des organismes gouvernementaux générateurs de recettes était forcé de transférer la majeure partie de leurs profits ou revenus à ces comptes extra-budgétaires. Comme établi par exemple dans les attestations de Vulcain et de Beauplan, Minoterie d'Haïti et la Régie du Tabac étaient requises de déposer leurs "bénéfices nets" dans ces comptes. Voir l'Attestation de Vulcain au paragraphe 10; Attestation de Beauplan au paragraphe 8. même, comme spécifiquement requis par lettre de Frantz Merceron, Ministre des Finances sous Duvalier, les Télécommunications d'Haïti étaient contraintes de verser leurs "profits nets" à ces comptes extra-budgétaires. Voir Supplément Documentaire, Volume XIV, Etiquette 6.

5. L'étendue de cette conspiration a été sans égale. Le système mis en place comprenait entre autres:

(a) Carnet de Chèques Privé pour Tirage sur les Comptes Extra-Budgétaires: Jean-Claude Duvalier détenait des carnets

de chèques qu'il utilisait personnellement pour tirer de l'argent des comptes extra-budgétaires. Ces chèques étaient émis à son ordre, à l'ordre de "cash" et à l'ordre d'amis et complices. Plusieurs de ces chèques atteignaient une valeur aussi élevée que \$200,000. Des copies de ces chèques écrits de la main de Jean-Claude Duvalier et tirés sur ces comptes extra-budgétaires figurent dans le Supplément Documentaire, Volume XIII, Etiquette 1. Photocopie d'un exemplaire de ces chèques est reproduite ci-apres:



(b) Chèques Emis à l'Ordre d'Entités Fictives

Denommées "Oeuvres Sociales": Jean-Claude Duvalier, Michèle Duvalier et Mme François Duvalier ont disposé régulièrement des fonds déposés dans les comptes extra-budgétaires sous la rubrique "Oeuvres Sociales". Bien qu'il n'existât aucune entité dénommée "Oeuvres Sociales", les Duvalier endossaient régulièrement les chèques émis à cet

effet et les encaissaient à leurs propres fins, souvent pour s'acheter des chèques sur l'étranger.<sup>1</sup> Photocopie d'un exemplaire d'un de ces chèques est reproduite ci-après:



(c) Chèques Etablis à l'Ordre d'Institutions Présumée Philantropiques: (i) Afin de dissimuler leur conspiration, les Duvalier eurent aussi recours à des organisations philanthropiques telles que l'Hôpital de Bon Repos, à Port-au-Prince. Chaque mois, régulièrement, Michèle Duvalier tirait \$70,000 du compte de l'hôpital et transférerait cette somme à son compte privé No. 6251. Copies des exemples des chèques mensuels de \$70,000 émis à l'ordre de l'Hôpital

---

1 Duvalier utilisa le truchement d'Oeuvres Sociales pour s'accaparer de revenus provenant pratiquement de chacun des organismes gouvernementaux générant des recettes. Voir l'Attestation de St. Fleur au paragraphe 14(a)

du Bon Repos-et déposés au compte de Michèle Duvalier sont insérés au Supplément Documentaire, Volume I, Etiquette 1. (ii) Une pratique similaire est adoptée pour des chèques émis à l'ordre de la "Fondation Michèle B. Duvalier" et "Activités Culturelles". Bien que ces chèques fussent au préalable déposés dans les comptes bancaires de ces Institutions, Michèle Duvalier était néanmoins la signataire principale de ces comptes et en tirait des chèques pour ses besoins personnels, à l'ordre de cash ou d'entités fictives telles les "Oeuvres Sociales", ou de ses parents ou de ses complices. Des exemplaires de chèques émis par Michèle Duvalier et tirés sur les comptes de "La Fondation Michèle B. Duvalier" et des "Activités Culturelles" pour son propre bénéfice sont annexes au Supplément Documentaire, Volume XIII, Etiquette 7; Volume XIV, Etiquette 1, respectivement.

**ANALYSE DES TRANSFERTS FRAUDULEUX DE FONDS  
A PARTIR DES COMPTES EXTRA-BUDGETAIRES**

A. Détournement de Fonds à Travers les  
Comptes Extra-Budgétaires Administrés  
à la Banque de la République d'Haïti

6. Ce système de comptes extra-budgétaires a été établi par les Duvalier, père et fils, qui plaçaient aux postes clefs à la Banque de la République d'Haïti, les personnes de confiance qui acceptaient de collaborer avec eux.<sup>2</sup> Ces différents comptes étaient désignés comme suit:

---

2 L'investigation en cours nous a permis de localiser des documents remontant de l'année 1975 à nos jours.

<u>Compte</u>	<u>Designation</u>
382-G	Défense Nationale #1
480-G	Compte d'Urgence #1
496-G	Compte d'Urgence #2
539-G	Compte d'Urgence #3
656-G	Compte Spécial d'Att. Dép. Urgence
903-G	Compte Spéc. Défense Nationale
915-G	Section Véhicules Palais National
1147-AC	Fonds Ordinaire

Comme il sera démontré plus loin, Jean-Claude Duvalier s'approprié plus de \$39 millions pour lui, sa famille et ses complices par le truchement de ces comptes.

#### 1. Contrôle Exercé Sur Ces Comptes

7. En déniaut un contrôle officiel au service central de la Trésorerie, les Duvalier avaient une main mise totale sur une partie considérable des recettes de l'Etat et pouvaient les détourner en leur faveur par le truchement de ces comptes bancaires frauduleux. Ces prélèvements étaient effectués au moyen d'avis de débit portant mention: "Svt. Instr. Prés. à Vie" (Suivant Instruction du Président à Vie). Un exemple suit:

**BANQUE DE LA REPUBLIQUE D'HAITI**  
**PORT-AU-PRINCE**

Port-au-Prince, le 6 Mai 1985

M. OFF. NATIONALE NO 1  
P.N.

**DEBIT**

Nous vous avisons avoir débité ce jour votre compte comme suit : #382-G  
 We advise having to day debited your account as follows :

re: débours P.N. svt. instr. Pres à Vie:	GOURDES	DOLLARS
ch.o/GORGES DEFFONCOURT .....	G 5,000.-	
ch.o/S.F. MR J.C. DUVALIER, PRESIDENT A VIE G .....	792,000.-	
ch.o/M.R.H. ....	G1,000,000.-	
re: o/transf. fav.J.Sambour, Paris a/c P.N.		
	<u>G 1,797,660.-</u>	

(UN MILLION SEPT CENT QUATRE VINGT DIX SEPT-  
 MILLE SIX CENT SOIXANTE & 00/00 GOURDES)  
 TOTAL EN LETTRES

Signature Autorisée

Nous avons pu regrouper des avis de débits et des chèques écrits de la main de Duvalier sur ces comptes qui apparaissent en Annexe A. Ces différents avis sont classés suivant les bénéficiaires. Voir Supplément Documentaire, Volume I, Etiquettes 2-4; Volume II, Etiquettes 1-8; Volume III, Etiquette 1.

2. Bénéficiaires des Transferts,  
"Suivant Instruction du Président à Vie"

8. Le dossier examine jusqu'ici établit que Jean-Claude Duvalier ordonna des transferts estimés à environ \$39 millions en sa faveur et en celle de ses parents, amis et fournisseurs. Les transactions illustrant ce calcul peuvent se résumer comme suit:

"Svt. Instr.  
 Prés. à Vie" à:

Jean-Claude Duvalier. . . \$ 1,831,839<sup>3</sup>

3 Supplément Documentaire, Volume I, Etiquette 2.

- Michèle B. Duvalier . . . \$ 636,239<sup>4</sup>  
 "Cash". . . . . \$17,340,473<sup>5</sup>  
 Mme. François Duvalier. . \$ 552,741<sup>6</sup>  
 Marie-Denise Duvalier . . \$ 167,303<sup>7</sup>  
 Simone Duvalier . . . . . \$ 419,809<sup>8</sup>  
 Nicole Duvalier . . . . . \$ 3,223,468<sup>9</sup>  
 Jean Sambour. . . . . \$ 4,481,718<sup>10</sup>  
 Auguste Douyon. . . . . \$ 1,390,717<sup>11</sup>  
 Georges Derenoncourt. . . \$ 2,310,574<sup>12</sup>  
 Antoine Philidor. . . . . \$ 717,436<sup>13</sup>

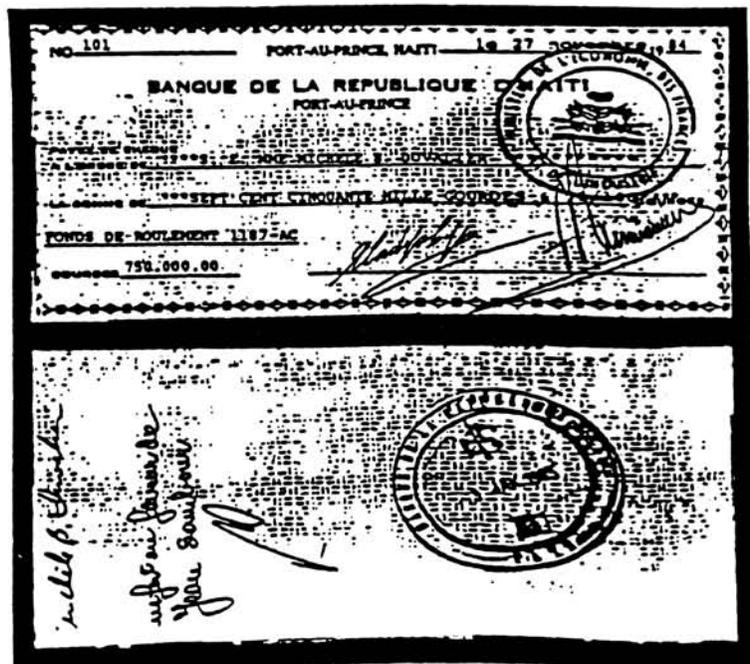
- 
- 4 Supplément Documentaire, Volume I, Etiquette 3.  
 5 Supplément Documentaire, Volume I, Etiquette 4.  
 6 Supplément Documentaire, Volume II, Etiquette 1.  
 7 Supplément Documentaire, Volume II, Etiquette 2.  
 8 Supplément Documentaire, Volume II, Etiquette 3.  
 9 Supplément Documentaire, Volume II, Etiquette 4.  
 10 Sambour était décorateur et l'ami des Duvalier. Il leur servit d'émissaire pour l'acheminement des devises à l'étranger. Voir l'Attestation de St. Fleur au paragraphe 29. Supplément Documentaire, Volume II, Etiquette 5.  
 11 Douyon remplissait l'office de secrétaire privé de Jean-Claude Duvalier. Supplément Documentaire, Volume II, Etiquette 6.  
 12 Derenoncourt servait aussi d'émissaire aux Duvalier. Supplément Documentaire, Volume II, Etiquette 7.  
 13 Le capitaine de la flotte voilière des Duvalier. Supplément Documentaire, Volume II, Etiquette 8.

Pour sa femme, les membres de sa famille, les entités fictives dénommées "Oeuvres Sociales," les institutions présumées philanthropiques et ses complices: Voir photocopies d'exemplaires reproduites ci-après:

A "Jean-Claude Duvalier":



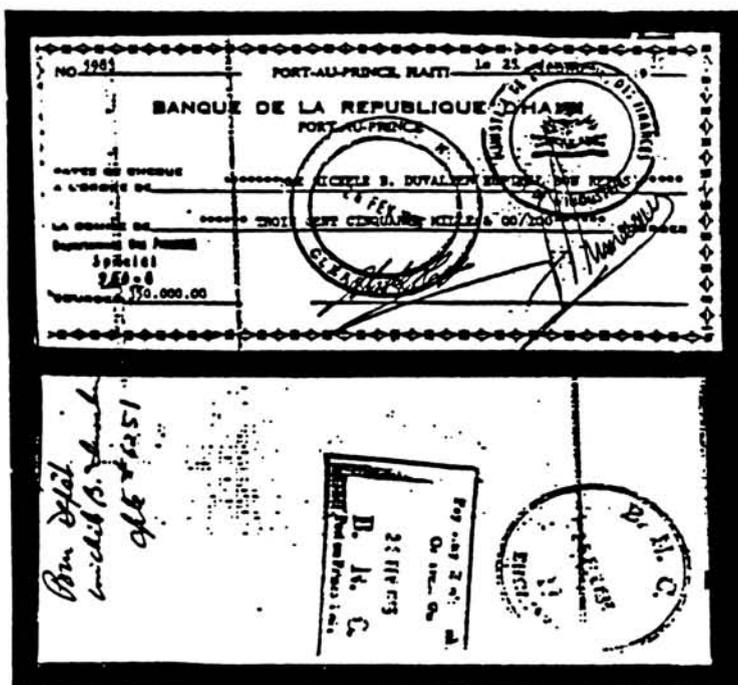
A "Michèle Duvalier":



A "Oeuvres Sociales":



Chequès à l'ordre de l'Hôpital Bon Repos,  
 mais aboutissant au compte privé de  
 Michèle B. Duvalier à la BNC, Compte No. 6251:



11. Les transactions sus-mentionnées se résument comme  
 suit:

Transferts par Ordre de  
Jean-Claude Duvalier à:

Jean-Claude Duvalier . . . . \$15,448,180<sup>16</sup>  
Michèle B. Duvalier . . . . \$10,391,402<sup>17</sup>  
Membres de la Famille . . . . \$ 2,041,236<sup>18</sup>  
Complices Politiques . . . . \$ 2,635,158<sup>19</sup>

---

- 16 Cette catégorie comprend les chèques émis à l'ordre de: (1) Jean-Claude Duvalier, (2) une entité fictive dénommée "Oeuvres Sociales du Président", lesquels chèques étaient endossés par Duvalier et déposés à son compte privé et (3) Mme St. Cyr, Directrice des Affaires Administratives du Ministère des Finances, lesquels chèques étaient encaissés par Mme St. Cyr mais le montant en espèces délivré à Duvalier et l'ancien Ministre des Finances, Frantz Merceron. Voir Supplément Documentaire, Volume III, Etiquette 2.
- 17 Cette catégorie comprend les chèques émis à l'ordre de: (1) Michèle Duvalier, (2) une entité fictive dénommée "Oeuvres Sociales de la Première Dame", lesquels chèques étaient endossés par Michèle Duvalier et encaissés ou acheminés à son compte privé, et (3) l'Hôpital Bon Repos, lesquels chèques étaient encaissés par Michèle Duvalier et (4) la "Fondation Michèle B. Duvalier" et "Activités Culturelles", chèques dont Michèle disposait à sa guise. Voir Supplément Documentaire, Volume IV, Etiquette 1.
- 18 Sous cette catégorie sont groupés les chèques émis à l'ordre de: (1) Mme. François Duvalier, Ernest Bennett, Jr., Rudy Bennett, Joan Bennett Thiesfeld, Fritz Thiesfeld, Marie-Denise Duvalier Théard, Mario Théard et Stanley Théard (parents de Michèle Duvalier), (2) Mme François Duvalier, (3) une entité fictive dénommée "Oeuvres Sociales de Mme. François Duvalier", lesquels chèques étaient endossés par Mme Duvalier et encaissés ou déposés à son compte privé, (4) l'ex-époux de Michèle Duvalier, Alix Pasquet et (5) certaines compagnies administrées par le père de Michèle Duvalier telles que la Hinoto et la Sonavesa. Voir Supplément Documentaire, Volume IV, Etiquette 2.
- 19 Sous cette dénomination nous avons assemblé les chèques émis à l'ordre de: (1) Roger Lafontant, l'ancien Ministre de l'Intérieur, (2) Jean-Robert Estimé, l'ancien Ministre des Affaires Etrangères, (3) Jean-Marie Chanoine, l'ancien Ministre de l'Information, (4) Théodore Achille, l'ancien

Divers. . . . .	\$ 1,119,805 <sup>20</sup>
TOTAL . . . . .	\$31,635,781 =====

Une liste de transferts classés par bénéficiaire, date et montant, es jointe à la présente en Annexe B.

CONCLUSION

12. On s'embarrasse pour trouver un qualificatif précis à ce crime commis par les Duvalier contre toute une nation. Cette odieuse conspiration a systématiquement drainé les coffres de l'Etat et laissé le peuple haïtien dans une misère noire et presque sans espoir d'un lendemain meilleur. A titre d'exemple, nous avons choisi au hasard le bilan de transferts frauduleux d'argent opérés pendant mois -- décembre 1985. Ces virements de fonds se répartissent comme suit:

Décembre 1985

<u>Bénéficiaire</u>	<u>Compte</u>	<u>Montant</u>
Jean-Claude Duvalier	496-G	\$ 2,500

---

Ministre de la Justice, (5) Albert Pierre, l'ancien Chef de la Police, (6) Frantz Merceron, l'ancien Ministre des Finances et (7) Samuel Jérémie (chauffeur privé des Duvalier). Voir Supplément Documentaire, Volume IV, Etiquette 3 .

20 Nous avons groupé sous cette rubrique les chèques émis à l'ordre des complices des Duvalier: (1) Jean-Paul Carteron, conseiller financier privé des Duvalier, (2) Auguste Douyon, secrétaire privé de Jean-Claude Duvalier et (3) Jean Sambour. Voir Supplément Documentaire, Volume IV, Etiquette 4.

Marie-Denise Duvalier	496-G	\$ 12,000
Mme François Duvalier	496-G	\$ 20,000
Mme François Duvalier	496-G	\$ 2,500
Mme François Duvalier	496-G	\$ 8,000
Nicole Duvalier	496-G	\$ 10,000
Nicole Duvalier	903-G	\$ 80,000
Nicole Duvalier	903-G	\$ 80,000
Simone Duvalier	496-G	\$ 10,000
Michèle Duvalier	950-G	\$155,000
Michèle Duvalier	950-G	\$ 70,000
Michèle Duvalier	950-G	\$125,000
Jean-Claude Duvalier	950-G	\$ 30,000
(Oeuvres Sociales)		
Jean-Claude Duvalier	950-G	\$ 15,000
(Oeuvres Sociales)		
Jean-Claude Duvalier	950-G	\$ 20,000
(Oeuvres Sociales)		
Jean-Claude Duvalier	950-G	\$ 26,270
(Oeuvres Sociales)		
Jean-Claude Duvalier	950-G	\$155,000
(Oeuvres Sociales)		
Jean-Claude Duvalier	950-G	\$ 80,000
(Oeuvres Sociales)		
Jean-Claude Duvalier	950-G	\$ 70,000
(Oeuvres Sociales)		
Jean-Claude Duvalier	950-G	\$ 2,000
(Oeuvres Sociales)		
Michele B. Duvalier	950-G	\$ 70,000
(Oeuvres Sociales)		
Mme François Duvalier	950-G	\$ 2,000

TOTAL.....\$1,045,270<sup>21</sup>  
=====

Il est évident que les Duvalier ont sans pitié vidé les coffres de l'Etat à leur profit, tant par des transferts directs de fonds que par le truchement de comptes fictifs qui ne servaient en réalité qu'à

---

21 Voir Annexes A et B.

dissimuler l'ampleur de pillage. Ils se sont accaparés ainsi, rien que pour ce mois de décembre 1985, d'un montant représentant plus de 3,000 fois le revenu annuel moyen de l'Haïtien.



---

LESLIE DELATOUR

PORT-AU-PRINCE )  
REPUBLICQUE D'HAÏTI )

13 JAN 1987

Je soussigné, ANDRE BEAUPLAN, certifie et atteste ce qui suit:

1. Je suis l'ancien Comptable en Chef de la Régie du Tabac (ci-apres "Régie"), un organisme gouvernemental de la République d'Haïti. De plus, je suis un comptable certifié avec plus de trente ans d'expérience au service de la Banque Nationale de la République d'Haïti, la banque centrale d'Haïti, et la Banque de la République d'Haïti qui lui succéda. J'ai aussi été retenu comme consultant par le juge d'instruction en charge de l'investigation au sujet du massif détournement de fonds appartenant à la Republique d'Haïti par Jean-Claude Duvalier, sa famille et ses complices.

2. Cette attestation retrace le détournement des revenus de la Régie par Jean-Claude Duvalier, Michèle Bennett Duvalier, Mme François Duvalier et Marie-Denise Duvalier. Comme établi plus loin dans l'annexe qui accompagne le Supplément Documentaire, l'enquête en cours a établi que les individus sus-mentionnés se sont accaparés illégalement d'au moins \$29 millions des recettes de la Régie.<sup>1</sup>

---

1 La présente se concentre seulement sur la période d'octobre 1978 à mars 1984 pour laquelle des preuves accablantes ont pu être rassemblées au sujet du gigantesque détournement de fonds. Nous attirons l'attention sur le fait que l'investigation se poursuit et que d'autres preuves peuvent être présentées le cas échéant. J'atteste que ce système de détournements a existé depuis l'époque à laquelle j'ai été employé à la Régie. Voir élaboration ci-dessous. Nous prions la Cour de nous permettre de présenter une analyse

### REGIE DU TABAC

3. La Régie a été fondée en 1948. Elle était chargée d'assurer la stabilité et le contrôle des prix des biens de consommation tels le tabac, la farine, le sucre, le ciment et les allumettes. En réglementant la vente de ces produits elle engendre des revenus pour le Trésor de la République.

4. Les recettes de la Régie étaient considérables. Une partie de ses revenus était utilisée pour couvrir les frais de fonctionnement de cet organisme. La balance devait alimenter le Trésor de la République d'Haïti. Mais comme nous le verrons plus loin, les malversations de la famille Duvalier d'octobre 1978 à mars 1984 ont causé le détournement d'au moins \$29 millions provenant directement des revenus de la Régie. Ce montant aboutit dans les poches des Duvalier et de leurs complices au lieu d'alimenter la caisse publique.

#### LE DETOURNEMENT DES RECETTES DE LA REGIE

A. Une Analyse Détaillée de la Méthode Utilisée Pour Détourner les Revenus de la Régie

5. Depuis au moins 1978, une substantielle portion des revenus de la Régie a été détournée en faveur de Duvalier et de ses complices. Ce détournement s'opérait de deux manières.

---

plus détaillée de la façon dont ce détournement de fonds s'effectuait.

6.- Au début de ce détournement de fonds, Jean-Claude Duvalier exigeait de la Régie le paiement de sommes substantielles aux différents membres de sa famille et leurs complices. Ces détournements en faveur des Duvalier et de leurs complices étaient libellés "dépenses". Cependant ces versements ne constituaient pas des dépenses légitimes découlant du fonctionnement de la Régie, telles que salaires des employés, frais d'électricité et de téléphone, mobilier, etc. Ces détournements d'argent aboutissaient directement aux membres de la famille Duvalier et leurs complices, et pas un d'entre eux n'était un fonctionnaire de la Régie.

7. A titre illustratif, rappelons que la Régie versait mensuellement des chèques d'une valeur moyenne de \$100,000 à des entités fictives dont Jean-Claude ou Michèle Duvalier étaient les seuls signataires. Ces chèques étaient encaissés, ou acheminés dans un de leurs comptes privés ou utilisés pour l'acquisition d'espèces étrangères. Dans les livres de la Régie ces transferts de fonds étaient qualifiés de "dépenses". Dans ce même ordre d'idée, mensuellement la Régie versait aussi à Mme François Duvalier et Marie-Denise Duvalier, \$10,000 et \$12,000 respectivement.

8. Par la suite, Jean-Claude Duvalier exigea que la totalité du "profit net" de la Régie soit transférée à la famille Duvalier et leurs complices. A cause de l'interférence des Duvalier, ce profit était transféré à des comptes extra-budgétaires ouverts à la disposition des Duvalier. Ces comptes extra-budgétaires et le

gigantesque siphon qui en découlaient, sont décrits avec plus de détail dans les attestations de St. Fleur et Delatour et ne seront pas élaborés dans la présente. Contentons nous de dire qu'à cause de cette diversion des revenus de la Régie, la majeure partie du profit net de la cette institution n'a jamais pu alimenter la caisse de l'Etat et être mise au service du peuple Haïtien.<sup>2</sup>

B. Détournement au Premier Niveau: Les Transferts de la Régie Fictivement Qualifiés de "Dépenses"

9. Les rapports de comptabilité de la Régie pour chaque mois, de octobre 1978 à mars 1984 (Supplément Documentaire, Volumes V et VI contiennent une liste détaillée de transferts effectués au bénéfice de la famille Duvalier et qui sont libellés "dépenses". Ces dépenses fictives prenaient la forme de chèques émis à l'ordre de personnes et d'entités qui peuvent être catégorisées comme suit:

- (a) Entités fictives qui sont pseudonymes aux Duvalier.
- (b) Membres de la famille Duvalier sans aucune relation avec la Régie.
- (c) Un employé de la Régie qui encaissait les chèques et servait d'émissaire aux Duvalier.

---

2 Nous ne nous arrêterons pas dans l'analyse des différents stratagèmes utilisés par les Duvalier pour tirer profit de leurs malversations, tels que la revente du sucre de la Régie qui leur rapportait un frauduleux profit de \$600.00 par jour.

(d) Plusieurs complices des Duvalier qui leur fournissaient des bijoux, vêtements et autres.

(e) Le "Palais National".

Un résumé de ces transferts classés par mois, catégorie et montant est attaché à la présente en Annexe A. Le montant total transféré ainsi à la famille Duvalier au cours de la période sus-mentionnée est de plus de \$29 millions. Ces transferts peuvent se résumer comme suit:

1. Chèques Etablis à l'Ordre d'Entités Fictives Dénommées "Oeuvres Sociales"

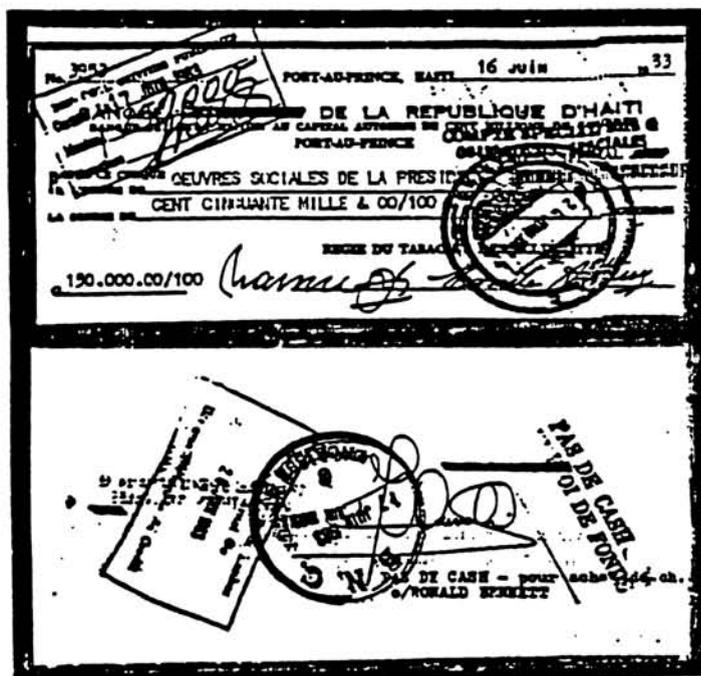
10. Un examen des registres mensuels de la Régie révèle qu'au moins pendant la période d'octobre 1978 à mars 1984, la Régie a émis les chèques suivants mensuellement à l'ordre d'entités dénommées "Oeuvres Sociales":

<u>Entité</u>	<u>Montant Mensuel</u>	<u>Total d'Octobre 1978 à Mars 1984</u>
Oeuvres Sociales (Ref. Palais Ntl.)	\$60,000 (en moyenne)	\$3,613,589
Oeuvres Sociales (Ref. Dépt. des Finances)	\$45,000 (en moyenne)	\$2,885,779
Oeuvres Sociales	\$ 4,500	<u>\$292,500</u>
Total .....		<u>\$6,791,868</u> =====

Voir, par exemple, Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 36 (rapport d'octobre 1983) page 2 ("O.S. Référence Palais National" et "O.S. Département des Finances"), page 3 ("O.S.P."). Voir aussi Annexe A.

11. Il n'existe pas une seule entité en Haïti dénommée "Oeuvres Sociales". Voir l'Attestation de St. Fleur au paragraphe 14(a); l'Attestation de Delatour au paragraphe 5(a). Cette assertion est confirmée par les chèques de la Régie emis à l'ordre d'"Oeuvres Sociales"; chacun de ces chèques a été endossé par Jean-Claude Duvalier ou sa femme, Michèle Duvalier, ou sa mère Mme. François Duvalier, et encaissé ou déposé dans leurs comptes privés ou utilisés pour des transferts à l'étranger. Un exemplaire d'un chèque de chaque catégorie suit:

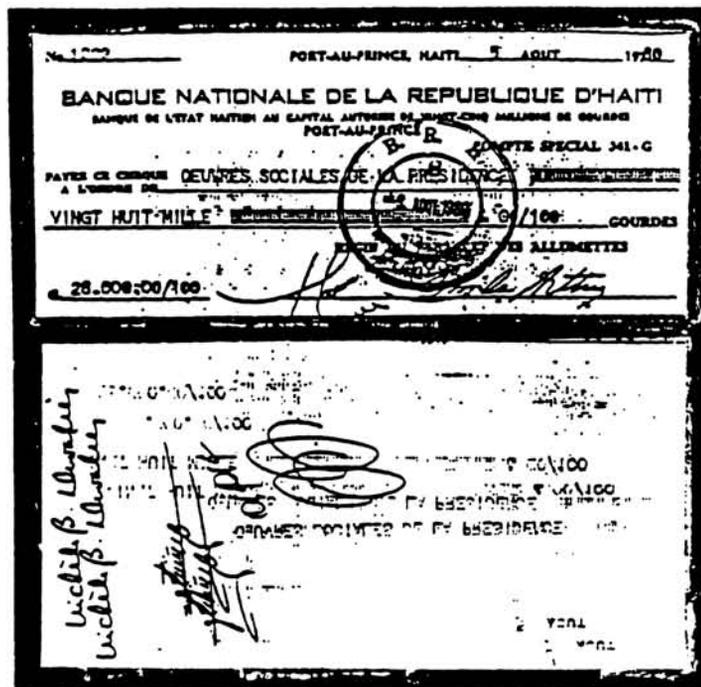
"Oeuvres Sociales de la Présidence":



Comme nous pouvons le constater, ce chèque a été endossé par

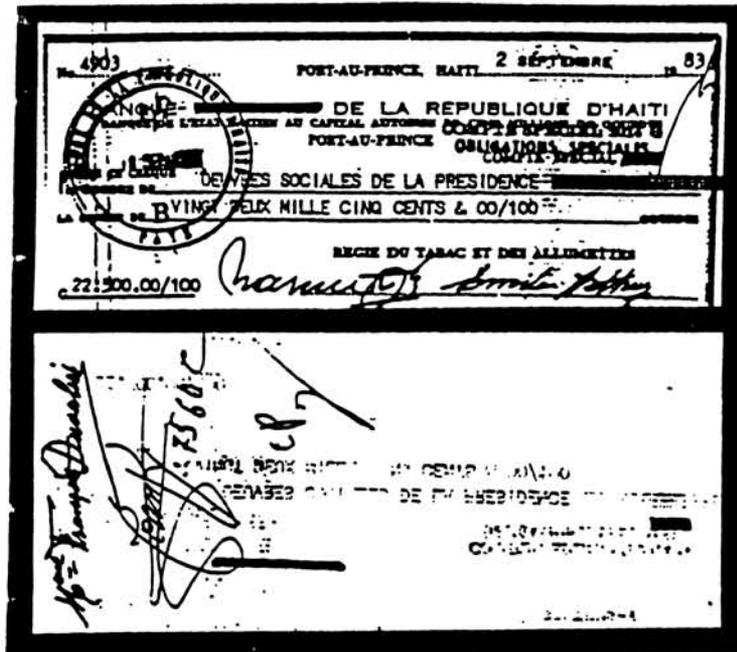
Jean-Claude Duvalier et utilisé pour un transfert en faveur de son beau-frère Ronald Bennett.

"Oeuvres Sociales de la Présidence":



Comme nous pouvons le constater, ce chèque a été endossé par Michèle Duvalier et encaissé . .

"Oeuvres Sociales de la Présidence":



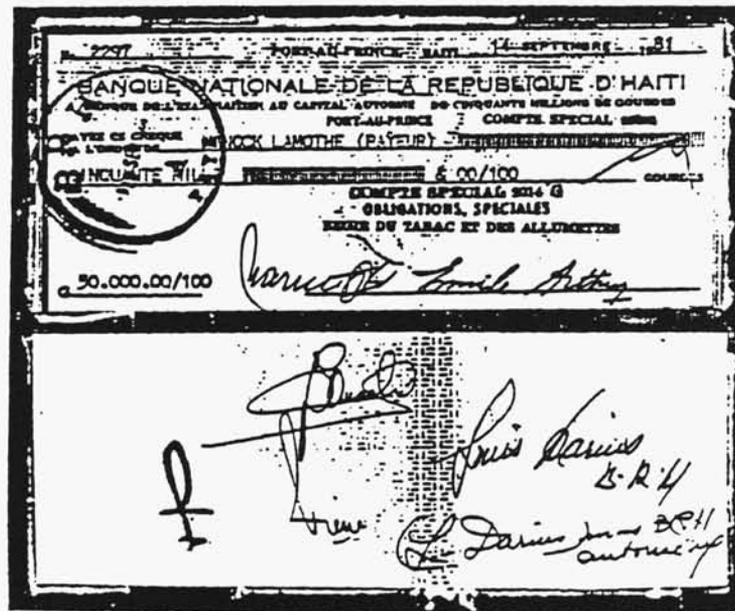
Comme nous pouvons le constater, ce chèque a été endossé par Mme François Duvalier.

12. Les copies de quelques chèques qui ont été émis par la Régie à l'ordre d'"Oeuvres Sociales" et "Oeuvres Sociales de la Présidence" sont insérés dans le Supplément Documentaire, Volume 6, Etiquette 42.

2. Chèques Emis à l'Ordre d'"Hénock Lamothe (Payeur)" dans le but de Transférer de l'Argent en Espèces à la Famille Duvalier

13. Hénock Lamothe était un employé de la Régie qui servait d'émissaire à la famille Duvalier pour le transport d'argent en espèce. La routine était d'écrire des chèques à l'ordre de "Hénock Lamothe (Payeur)". Lamothe alors endossait et encaissait le montant

du chèque et cet argent était ensuite délivré aux Duvalier. Un  
exemplaire de ces chèques endossés par Lamothe et Duvalier, suit:



Comme nous pouvons le constater, ce chèque a été endossé par Lamothe et Jean-Claude Duvalier et encaissé .<sup>3</sup>

14. L'analyse des rapports mensuels des livres de la Régie confirme ce stratagème. Nous avons pu établir que au moins \$4.5 millions étaient émis au nom de "Hénock Lamothe (Payeur)".

15. A titre d'exemple, nous référons au compte rendu de mai 1980 qui contient un transfert sous la rubrique "Obligations du 27". Voir Supplément Documentaire, Volume V, Etiquette 20, page 10. Ce même libellé apparaît chaque mois. Le compte rendu d'octobre 1983 contient les versements suivants:

Hénock Lamothe (Payeur)	G 204,075.00
" "	78,000.00
" "	34,250.00
" "	19,000.00
" "	24,500.00
" "	15,000.00
" "	30,000.00

Voir Supplément Documentaire, Volume V, Etiquette 20, page 10. Ces versements totalisent G 404,825.00, représentant \$80,965. De tels transferts s'effectuaient mensuellement et invariablement à l'ordre de "Hénock Lamothe (Payeur)":

<u>Période</u>	<u>Montant Tiré Chaque Mois</u>
octobre 1978-juillet 1980	\$80,965.00
août 1980-septembre 1981	75,965.00

---

3 Des exemplaires de ces chèques émis à l'ordre de "Hénock Lamothe (Payeur)" sont inclus dans le Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 43.

novembre 1981-mars 1982	70,965.00
mai 1982-septembre 1982	63,000.00
octobre 1982-mars 1984	53,280.00

Voir Supplément Documentaire, Volumes V et VI. Le montant total ainsi transféré d'octobre 1978 à mars 1984 est d'au moins \$4,544,570. Voir Annexe A.

16. Le rapport rendu de mai 1980 révèle aussi une rubrique intitulée "Obligations Constantes de Montants Variables". Voir Supplément Documentaire, Volume V, Etiquette 20, page 11. Ici encore, cette rubrique est mentionnée mensuellement et les chèques à cet effet, émis à l'ordre de "Hénock Lamothe (Payeur)". Ce libellé figure dans chacun des comptes rendus de la Régie. Il demeure évident que ces chèques, tous invariablement encaissés par Lamothe, étaient acheminés aux Duvalier. Le montant total transféré sous ce libellé est d'au moins \$2,334,121. Un condensé de ces transferts est attaché à la présente en Annexe A.

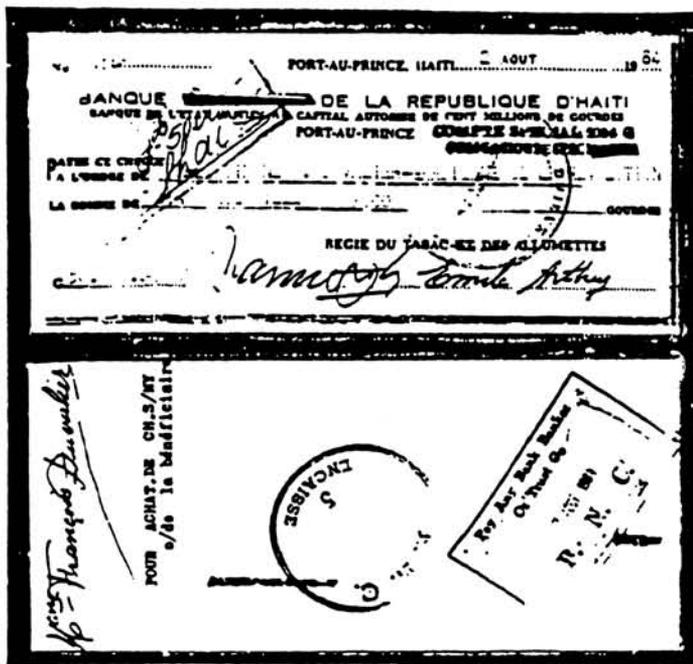
3. Chèques Emis Directement aux Membres de la Famille Duvalier

17. L'examen des dossiers comptables de la Régie releverait aisément qu'aucun des membres de la famille Duvalier n'était un fonctionnaire de la Régie. Cependant, suivant les registres de cet établissement, la Régie était contrainte d'établir des chèques à l'ordre des bénéficiaires suivants:

<u>Période</u>	<u>Bénéficiaire</u>	<u>Montant Mensuel</u>	<u>Total</u>
octobre 1978- mars 1984	Mme François Duvalier	\$10,000	\$660,000
janvier 1982- mars 1984	Marie-Denise Duvalier	\$12,000	\$276,000
mars 1983- mars 1984	Mme Ernest Bennett	\$ 2,000	<u>\$20,000</u>
Total . . . . .			\$956,000 =====

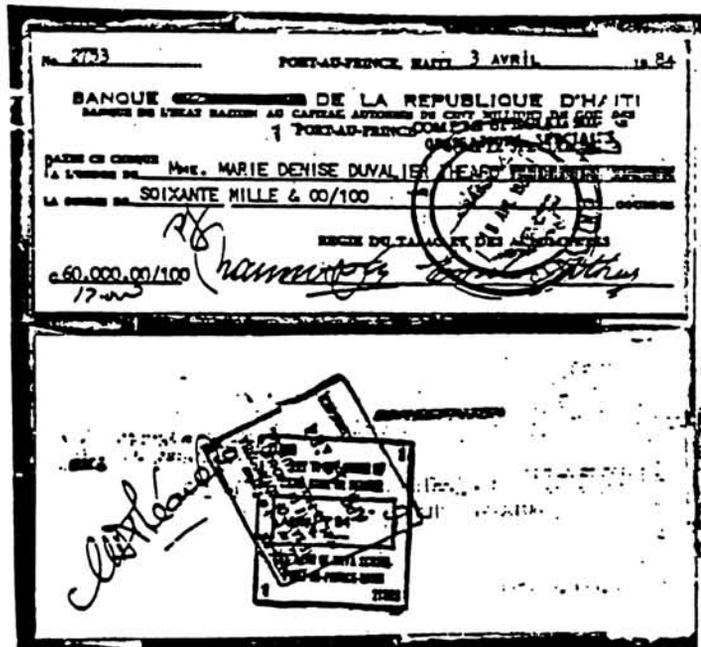
De plus, plusieurs chèques, d'un total de \$45,400 qui ne figurent pas dans les états de compte ont été émis à l'ordre de Michèle Duvalier. Ces transferts peuvent se résumer comme suit:

(a) Mme François Duvalier: Un transfert de \$10,000.0 au nom de "Mme la Présidente" ou "Simone O. Duvalier, Gardienne de la Révolution" figure sous la rubrique "Obligations du 27" dans le compte rendu d'octobre 1983. Voir Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 36, page 3. Ce même versement est répété chaque mois d'octobre 1978 à mars 1984 pour un montant total de \$660,000. Voir Annexe A. Il demeure évident que Mme François Duvalier en effet endossait et encaissait ces chèques mensuels de \$10,000 ou les utilisait pour s'acheter des devises. Plusieurs exemplaires de dits chèques émis à l'ordre de "Simone O. Duvalier-Gardienne de la Révolution" (Mme François Duvalier), sont inclus dans le Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 44. Copie d'un de ces chèques suit:

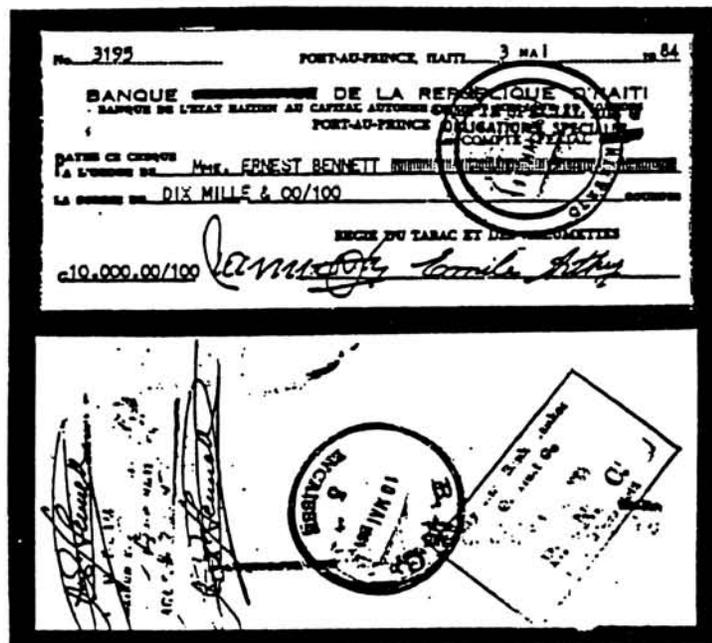


(b) Marie-Denise Duvalier: Un transfert de \$12,000.00 au nom de "Marie-Denise Duvalier Théard" figure sous la rubrique "Obligations du 27" dans le compte rendu d'octobre 1983. Voir Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 36, page 3. Ce même versement est

repété chaque mois pendant la période de janvier 1982 à mars 1984, totalisant pour le période un montant de \$276,000. Voir Annexe A. Il demeure évident que Marie-Denise Duvalier Théard, la soeur de Jean-Claude Duvalier, en effet endossait et encaissait ces chèques mensuels. Plusieurs exemplaires de dits chèques émis à l'ordre de "Marie-Denise Duvalier Théard", sont inclus dans le Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 45. Copie d'un de ces chèques suit:

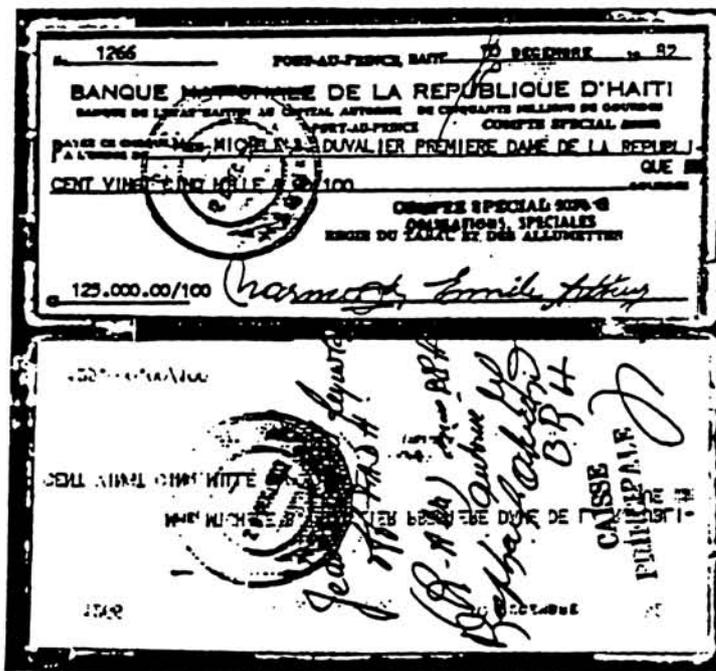


(c) Mme Ernest Bennett: Un transfert établi au nom de "Mme Ernest Bennett" figure sous la rubrique intitulée "Obligations du 27" dans le compte rendu d'octobre 1983. Voir Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 36, page 3. Il convient de rappeler que Mme Ernest Bennett n'est autre que la mère de Michèle Duvalier. De nombreux versements en sa faveur sont répétés chaque mois pendant la période de mars 1983 à mars 1984, totalisant pour la période un montant de \$20,000. Voir Annexe A. Il est prouvé que Mme Ernest Bennett en effet endossait et encaissait ces chèques mensuels établis en son nom. Voir Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 46. Copie d'un de ces chèques suit:



(d) Michèle Duvalier: Des chèques tirés sur la Régie indiquent que Michèle Duvalier recevait de cette institution des

transferts directs d'un montant au moins de \$45,400 sous forme de chèques émis en son nom: Mme "Michèle B. Duvalier Première Dame de la République." Copies d'un de chèques suit:



Des copies de ces chèques sont attachées au Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 47. Une note explicative de ces transferts est attachée à la présente en Annexe B.

4. Chèques Emis en Faveur des Favoris des Duvalier, Tels que Leurs Principaux Pourvoyeurs de Bijoux, Oeuvres d'Art et Vêtements de Luxe

18. Les livres de compte de la Régie comprennent une colonne "dépenses" intitulée "Obligations Diverses Au Cours Du Mois". Voir Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 4, page 5 (rapport de février 1981). Sous cette rubrique nous écrivions les différents paiements effectués aux différents fournisseurs des Duvalier.

19. A titre d'exemple, relevons dans le compte rendu de février 1981 les principaux versements effectués sous la rubrique "Obligations Diverses Au Cours Du Mois":

Mme Max Adolphe .....	G 5,000,00
Luc Desyr .....	G 8,256.00
Little Europe .....	G 7,300.00

Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 4, pages 5-8. "Mme Max Adolphe" était à la tête de la célèbre armée privée des Duvalier, les "Tonton Macoutes". "Luc Desyr" était le chef de la police secrète de Duvalier pendant 29 ans. Enfin, "Little Europe" est une bijouterie de Port-au-Prince. Ces virements étaient requis par Jean-Claude Duvalier lui-même. Journallement, des émissaires se présentaient au Département de la Comptabilité de la Régie avec des instructions émanant de Jean-Claude Duvalier pour effectuer des paiements similaires.

Des copies de ces chèques sont attachées au Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 47. Une note explicative de ces transferts est attachée à la présente en Annexe B.

4. Chèques Emis en Faveur des Favoris des Duvalier,  
Tels que Leurs Principaux Pourvoyeurs de Bijoux,  
Oeuvres d'Art et Vêtements de Luxe

18. Les livres de compte de la Régie comprennent une colonne "dépenses" intitulée "Obligations Diverses Au Cours Du Mois". Voir Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 4, page 5 (rapport de février 1981). Sous cette rubrique nous écrivions les différents paiements effectués aux différents fournisseurs des Duvalier.

19. A titre d'exemple, relevons dans le compte rendu de février 1981 les principaux versements effectués sous la rubrique "Obligations Diverses Au Cours Du Mois":

Mme Max Adolphe .....	G 5,000,00
Luc Desyr .....	G 8,256.00
Little Europe .....	G 7,300.00

Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 4, pages 5-8. "Mme Max Adolphe" était à la tête de la célèbre armée privée des Duvalier, les "Tonton Macoutes". "Luc Desyr" était le chef de la police secrète de Duvalier pendant 29 ans. Enfin, "Little Europe" est une bijouterie de Port-au-Prince. Ces virements étaient requis par Jean-Claude Duvalier lui-même. Journallement, des émissaires se présentaient au Département de la Comptabilité de la Régie avec des instructions émanant de Jean-Claude Duvalier pour effectuer des paiements similaires.

20. Un condensé des "Obligations Diverses Au Cours Du Mois" apparaît dans l'Annexe A. Le montant total ainsi transféré par ordre de Jean-Claude Duvalier est d'au moins \$11,719,571.

5. Chèques Hebdomadaires Emis pour le Palais National

21. Comme il ressort dans l'attestation d'Avin, le budget national prévoit un montant substantiel pour Jean-Claude Duvalier et pour couvrir les dépenses encourues par la "présidence". Voir l'Attestation d'Avin au paragraphe 2. Ces allocations sont régulièrement payées par le Trésor de la République. Et en maintes occasions elles furent payées directement à Jean-Claude Duvalier. Voir l'Attestation d'Avin aux paragraphes 2-7; Supplément Documentaire, Volumes VII-IX.

22. Nonobstant ces provisions, Duvalier réclama de la Régie un chèque hebdomadaire de \$10,000 qu'il demanda de libeller "versements hebdomadaires fixés au Palais National". A titre d'illustration, référons nous au compte rendu de février 1981 qui reflète un montant de \$40,000 (4 semaines) sous la rubrique "versements hebdomadaires fixés au Palais National". Voir Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 4, page 2. Cette même écriture se repète chaque mois durant la période d'octobre 1978 à mars 1984 et totalise un montant de \$2,878,611. Voir Annexe A.

RESUME

23. Jusqu'à cette date, nous avons déterminé que Jean-Claude Duvalier et sa famille se sont appropriés d'au moins \$29 million de la Régie. Ce montant peut se répartir comme suit:

1.	Transferts au Nom de Fictives Entités Dénommées "Oeuvres Sociales".....	\$ 6,791,869
2.	Chèques Emis à "Hénock Lamothe" en Faveur de la Famille Duvalier.....	\$ 6,878,691
3.	Chèques Issus Directement aux Membres de la Famille Duvalier....	\$ 1,001,400
4.	Chèques Emis à l'ordre des Différents Fournisseurs des Duvalier.....	\$11,719,571
5.	Chèques Hebdomadaires Etablis à l'ordre du "Palais National"....	<u>\$ 2,878,611</u>
TOTAL	.....	\$29,270,142 =====

24. Ces chiffres ne représentent qu'une maigre fraction de l'actuel montant détourné des recettes de la Régie. Notons que ce calcul couvre seulement la période d'octobre 1978 à mars 1984. Il est évident d'après les chèques émis dans chacune de ces catégories aux dates qui suivent cette époque que cette pratique de siphon a toujours existé à la Régie. Voir Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 48. Si nous voulons extrapoler les résultats de la période octobre 1978 à mars 1984 -- pour laquelle le montant mensuel est au moins \$400,000 -- nous pouvons estimer que l'actuel détournement est un montant très élevé.

25. Il est intéressant de noter aussi que nous n'avons pas inclus ici de nombreux paiements illégaux dont bénéficièrent les Duvalier et leurs complices, tels que les versements intitulés "Paiements aux V.S.N.". Voir Supplément Documentaire, Volume VI, Etiquette 36 à page 2 (Octobre 1983). Les "V.S.N." (Volontaires de la Sécurité Nationale) représentaient l'armée privée des Duvalier, les redoutables "Tontons Macoutes". Il demeure ironique en effet que la Régie était forcée de répondre du salaire de ces Tonton Macoutes dont Duvalier se servait pour mener sa campagne d'intimidation.

#### CONCLUSION

26. Tous ceux d'entre nous qui travaillaient pour la Régie étaient écoeurés d'assister impuissamment à ce détournement systématique des revenus de cette institution. Il nous faisait pitié de penser à tant de démunis, analphabètes, et malades qui étaient si injustement lésés par la famille Duvalier. Depuis que nous nous sommes finalement débarrassés de cette dictature inhumaine, nous nous sommes dévoués à documenter cet épique détournement de fonds auquel sont effrontément livrés les Duvalier et leurs complices. Jusqu'ici nous avons pu établir que les Duvalier se sont livrés à un pillage sans merci des deniers publics. A la Régie seulement, ils se sont emparés de \$29 millions destinés au bien être d'un des peuples les plus pauvres de cet hémisphère. Nous espérons réunir encore plus de documents; cela nous permettra de mettre à nu les différents stratagèmes utilisés par les Duvalier afin de s'emparer des deniers de la caisse publique.

  
ANDRE BEAUPLAN

15 JAN 1987

PORT-AU-PRINCE )  
REPUBLICQUE D'HAITI )

RJ

Je Soussigné, RONALD VUECAIN, certifie et atteste ce qui suit:

RJ

1. Je suis l'actuel Directeur Général de la Minoterie d'Haïti (ci-apres "Minoterie"), une usine de farine appartenant à la République d'Haïti. Cette attestation présente une analyse détaillée de certains détournements de fonds effectués par Jean-Claude Duvalier, Michèle Duvalier et Mme François Duvalier au préjudice de la Minoterie. Une analyse complète à ce jour a établi que les individus sus-mentionnés se sont approprié frauduleusement d'au moins \$4.5 millions provenant des recettes de la Minoterie.<sup>1</sup>

---

1 Jusqu'à ce jour, la Minoterie a seulement examiné une partie de ses dossiers. Presque journallement, nous découvrons de nouveaux documents qui jettent la lumière sur cette escroquerie à grande échelle à laquelle les Duvalier et leurs complices se sont livrés sans vergogne. Par exemple, une vérification des livres de la Minoterie pour la période d'août 1984 à août 1985 a révélé de très nombreuses irrégularités. Voir Supplément Documentaire, Volume xv, Etiquette 1. Nous parlons ici seulement de quelques transactions illicites. Il conviendra d'y ajouter des documents qui se réfèrent à multiple autres transactions illicites lorsque nos investigations nous auront révélé plus de détails au sujet de ces détournements.

## MINOTERIE

2. La Minoterie a pour but la production de la farine pour la consommation en Haïti et elle est également un organisme para-fiscal chargé notamment de prélever une taxe sur chaque sac de farine vendu.

3. Les recettes de la Minoterie devraient satisfaire les dépenses courantes de cette institution. La différence devrait servir à alimenter la Caisse Publique. Cependant comme nous le verrons plus loin, à cause de l'intervention des Duvalier, la quasi-totalité de ces revenus était mise à leur disposition.

### DETOURNEMENT DES REVENUS DE LA MINOTERIE: PLAN GENERAL

4. Un examen des livres de la Minoterie révèle que depuis au moins l'année 1980, Jean-Claude Duvalier s'est approprié régulièrement une fraction substantielle des bénéfices de cette institution. Le détournement des fonds de cet organisme s'opérait de deux façons.

5. Tout d'abord des transferts d'argent étaient effectués directement en faveur de Jean-Claude Duvalier, Michèle Duvalier et Mme François Duvalier. Comme nous le verrons plus loin, un montant d'environ \$4.5 millions a été frauduleusement acquis de cette manière. Ce montant, qui était détourné sous le couvert de "dépenses" de la Minoterie, n'avait en fait aucun rapport avec le fonctionnement de l'institution.

6. De plus, les "bénéfices" de la Minoterie -- solde après le paiement des dépenses administratives -- étaient déposés dans un compte non-budgétaire sous le contrôle exclusif de Jean-Claude Duvalier: Compte No. 1147-AC. Les détournements effectués du compte non-budgétaire 1147-AC sont détaillés dans les attestations de Delatour et de St. Fleur annexées à la présente. Aussi, nous ne développerons par ce point.

7. Pour bien comprendre le mécanisme des détournements, nous nous baserons sur une lettre en date du 22 Août 1984 adressée par Mr. Alerte, l'ancien directeur de cette institution, à Jean-Claude Duvalier. Une copie de cette lettre est jointe à la présente en Annexe A. Cette lettre fait mention de la taxe de "\$0.93" imposée sur chaque sac de farine vendu par la Minoterie. De plus cette lettre révèle que:

"Les dépenses régulières mensuelles qui sont effectuées à partir de ce compte sont les suivantes:

Oeuvres Sociales du Président à Vie de la République	\$50,000.00
Oeuvres Sociales de la Première Dame de la République	\$25,000.00
Oeuvres Sociales de Mme François Duvalier	\$20,000.00"

Voir Annexe A.

8. Rappelons qu'il n'existe en Haiti aucune entité dénommée "Oeuvres Sociales de . . ." qui puisse justifier l'existence

de tels comptes. Voir l'Attestation de Delatour au paragraphe 5(b); l'Attestation de St. Fleur au paragraphe 14(a). En outre, comme établi plus bas dans le Supplément Documentaire, Volume XII, Etiquette 2, il convient de noter que ces chèques à montants élevés étaient régulièrement encaissés par Jean-Claude Duvalier, Michèle Duvalier et Mme François Duvalier, respectivement, ou utilisés pour des transferts à l'étranger ou des dépôts dans leurs comptes.

9. La lettre du 22 Août 1984 révèle une nouvelle manoeuvre qu'il importe de noter. Un nouveau compte -- No. 7705 -- a été ouvert par la Minoterie en faveur de Jean-Claude Duvalier et Michèle Duvalier, et sera par la suite alimenté par des versements mensuels de \$50,000.

"Depuis l'envoi le 27 Mars 1984 du chèque de Direction No. 13448 de \$1,000.00 permettant l'ouverture du compte spécial No. 7705 ouvert à la Banque Nationale de Crédit en faveur de votre Excellence et de La Première Dame de la République, les chèques ci-apres ont été expédiés à Votre Excellence pour être déposés au compte précité:

3 Avril 1984 chèque de direction No. 13559	\$24,449.70
10 Mai 1984 chèque de direction No.	13,428.26
16 Août 1984 chèque de direction No. 15336	8,960.45"

Voir Annexe A.

10. La lettre révèle aussi comment les "nets profits" de la Minoterie étaient transférés aux Duvalier pour le mois en question -- \$65,000 en plus du profit net -- au compte non-budgétaire No. 1147-AC. Comme nous l'avons établi dans les principales attestations de Delatour et de St. Fleur, les Duvalier maintenaient un contrôle exclusif sur ce compte et disposaient des fonds à leur guise. Voir l'Attestation de Delatour aux paragraphes 6-8; l'Attestation de St. Fleur aux paragraphes 15-18.

DETAILS DE LA CONSPIRATION  
AU NIVEAU DES DEPENSES

11. Suivant les documents en notre possession à ce jour, le siphonage des revenus de la Minoterie s'opérait sous le couvert d'entités fictives dénommées "Oeuvres Sociales" comme nous l'avons établi plus haut. Nous devons aussi rappeler l'existence du compte No. 7705 ouvert par la Minoterie au profit des Duvalier.

A. Les "Oeuvres Sociales" Fictives

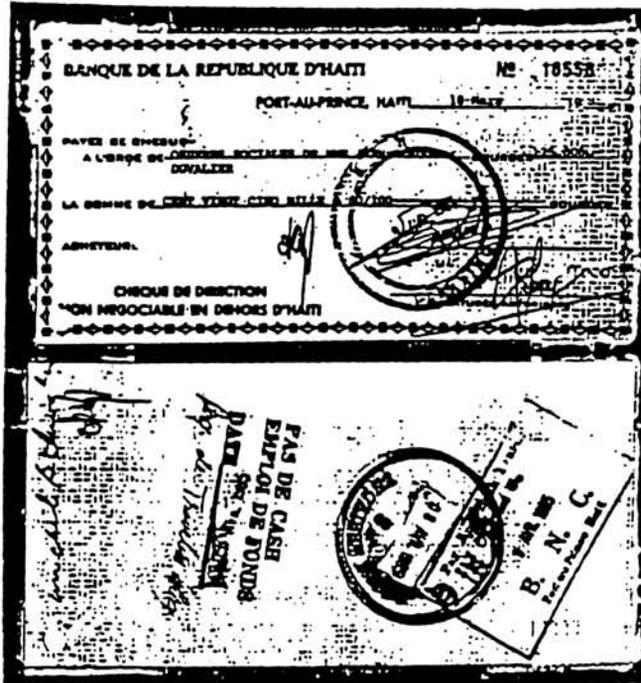
12. Les avis de débit tirés du Compte No. 4372 de la Minoterie nous révèlent que de 1980 à Janvier 1986, la Minoterie a effectué des versements mensuels en faveur des "Oeuvres Sociales du Président à Vie de la Rép.", "Oeuvres Sociales de Mme Jean-C. Duvalier" (Michèle B. Duvalier) et "Oeuvres Sociales de la Présidence (Mme François Duvalier). Un relevé des transactions, est joint à la présente en Annexe B. Les avis de débit et des exemples de chèques apparaissent au Supplément Documentaire, Volume XII, Etiquettes 1 et 2.

13. Il demeure évident que les transactions sus-mentionnées découlaient d'une gigantesque fraude mise sur pied par les Duvalier. A titre d'illustration, notons seulement que les principaux chèques mensuels de \$50,000 établis à l'ordre de "Oeuvres Sociales du Président à Vie" étaient en effet encaissés par Jean-Claude Duvalier ou transférés à un de ses comptes privés. Voir Supplément Documentaire, Volume XII, Etiquette 2. Les chèques mensuels de \$25,000 établis à l'ordre des "Oeuvres Sociales de Mme Jean-Claude Duvalier" étaient de même encaissés par Michèle Duvalier ou transférés à l'un de ses comptes privés ou utilisés pour l'achat de devises étrangères. Voir Supplément Documentaire, Volume XII, Etiquette 2. Enfin, les chèques mensuels de \$20,000 établis à l'ordre des "Oeuvres Sociales de la Présidence" (Mme François Duvalier) étaient aussi encaissés par Mme François Duvalier ou utilisés pour l'achat de devises étrangères. Voir Supplément Documentaire, Volume XII, Etiquette 2. A titre d'exemple, quelques copies de ces chèques suivent:

"Oeuvres Sociales du Président à Vie de la Rép.":



"Oeuvres Sociales de Mme Jean-Claude Duvalier":



"Oeuvres Sociales de la Présidence" (Mme François Duvalier):



14. Le montant total ainsi transféré aux Duvalier se chiffre à \$4,192,730. Voir Annexe B.

B. Transferts au Compte No. 7705  
des Duvalier

15. La Minoterie était contrainte d'ouvrir un compte spécial No. 7705 en faveur de "Son Excellence Jean-Claude Duvalier, Président à Vie et Mme Michèle B. Duvalier". Voir Annexe A; Supplément Documentaire, Volume XIII Etiquette 4 (exemples des chèques tirés par Jean-Claude Duvalier sur le Compte No. 7705). Jusqu'ici nous avons pu déterminer qu'entre Août 1984 et Février 1986, la Minoterie alimenta ce compte pour un total de \$400,000. Un relevé des principaux avis de débit est joint à la présente en Annexe C. Des copies d'avis de crédit à l'appui de ces transferts sont joints au Supplément Documentaire Volume XII, Etiquette 3.

CONCLUSION

16. En définitive, nous constatons que les Duvalier ont détourné au moins \$4,592,730 provenant de la Minoterie. Si nous considérons que ces recettes détournées ainsi par les Duvalier dérivait de la vente de la farine, il demeure évident que ce pillage a eu pour conséquence l'augmentation du prix du pain qu'un si grand nombre d'Haïtiens ne peuvent pas s'offrir.



RONALD VUÉCAIN  
Directeur Général

14 JAN 1987

PORT-AU-PRINCE )  
REPUBLICQUE D'HAÏTI )

Je soussigné, MICHELET NICOLAS, certifie et atteste ce qui suit:

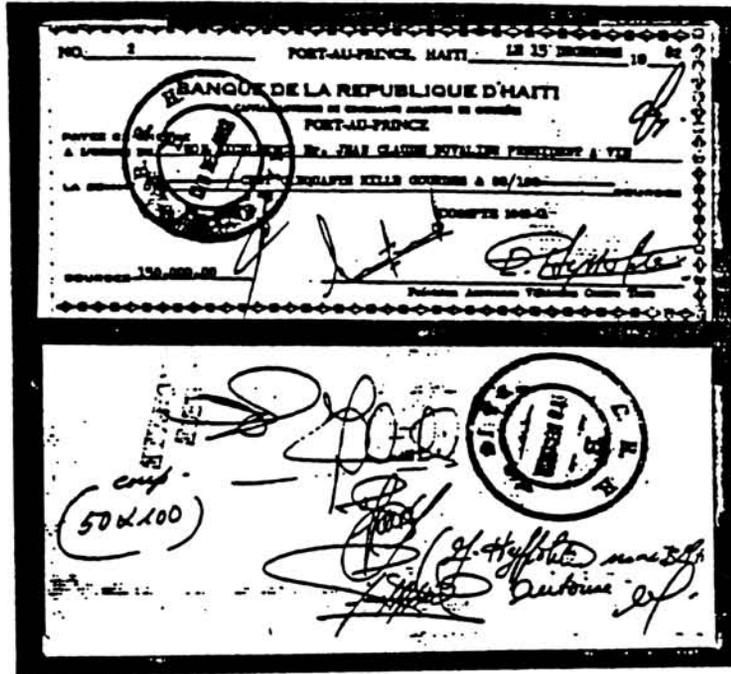
1. Je suis l'actuel Directeur Général de l'Office de l'Assurance des Véhicules Contre Tiers (ci-après "OAVCT"), une agence gouvernementale qui s'occupe du prélèvement d'une taxe et d'une prime d'assurance sur les véhicules. Cette attestation illustre d'une manière détaillée la conspiration que Jean-Claude Duvalier et Michèle Duvalier ont élaboré pour s'approprier des recettes de la OAVCT. Comme nous le verrons plus loin et aussi dans les différents documents annexés au Supplément Documentaire, Jean-Claude Duvalier de concert avec sa femme s'est approprié d'une valeur totalisant au moins \$856,600 provenant directement des revenus de la OAVCT.

#### DETOURNEMENT DES FONDS DE LA OAVCT

2. La OAVCT maintenait quelques comptes courants à la Banque de la République d'Haïti, identifiés comme suit: Nos. 521-G, 362-G, 381-G et 1048-G. La balance mensuelle de ces principaux comptes -- après le prélèvement des dépenses administratives -- était présumée alimenter le Trésor Public.

3. Contrairement à ce qui est dit plus haut, Jean-Claude Duvalier - au moins à partir de l'année 1973 - exigea que les revenus de cette institution furent directement délivrés à lui ou à son épouse Michèle Duvalier.

4. Duvalier exigea que les chèques tirés sur les comptes de la OAVCT soient émis à son ordre, à l'ordre de Michèle Duvalier ou à l'ordre des "Oeuvres Sociales". Un exemplaire suit:



5. Qu'il soit dit que les "Oeuvres Sociales" sont une entité fictive utilisée par les Duvalier pour faciliter leurs détournements: [voir les attestations de Delatour et de St. Fleur où il est fait état de la fiction du concept "Oeuvres Sociales"]. Les chèques émis à l'ordre des "Oeuvres Sociales" prouvent sans équivoque que cette entité est fictive: en effet, ils sont tous endossés par Jean-Claude Duvalier ou par Michèle Duvalier contre cash, contre des transferts à l'étranger, ou déposés dans leurs comptes personnels. Un exemplaire suit:



6. Un résumé de ces transactions est joint à la présente en Annexe A. Des copies d'exemples de ces chèques tirés sur les comptes de la OAVCT à l'ordre de Jean-Claude Duvalier, de Michèle Duvalier et des "Oeuvres Sociales" et des réquisitions de la OAVCT pour l'émission de ces chèques figurent au Documentaire Supplément, Volume XI, Etiquettes Nos. 1 et 2. Jusqu'ici, nous avons établi que les Duvalier ont détourné au moins \$856,600 des recettes de la OAVCT.

*[Handwritten signature]*  
 MICHELET NICOLAS

PORT-AU-PRINCE )  
REPUBLICQUE D'HAITI )

14 JAN 1987

Je soussigné, FAUSTER DESCOLLINES, certifie et atteste ce qui suit:

1. Je suis l'actuel Directeur Général de la Loterie de l'Etat Haïtien (ci-apres "Loterie"). La Loterie est une agence de l'Etat chargée de l'administration de la loterie de l'Etat. Cette attestation présente une analyse détaillée de certains détournements de fonds effectués par Jean-Claude Duvalier, Michèle Duvalier et Mme François Duvalier au détriment de la Loterie. Une analyse complète à ce jour a établi que les individus sus-mentionnés se sont accaparés frauduleusement de \$1.6 million provenant des recettes de la Loterie.<sup>1</sup>

#### DETOURNEMENT DES REVENUS DE LA LOTERIE

2. La Loterie maintenait quelques comptes courants à la Banque de la Republique d'Haïti, identifiés comme suit: Nos. 311-ET, 408-G et 392-G. La balance mensuelle de ces principaux comptes -- après le prélèvement des dépenses administratives -- était présumée alimenter les caisses de l'Etat pour le bénéfice du peuple Haïtien.

---

<sup>1</sup> L'investigation en cours est encore à un stade préliminaire. Nous découvrons encore de nouveaux documents qui jettent la lumière sur cette gigantesque escroquerie à laquelle se sont livrés les Duvalier. Par exemple, l'examen des livres comptables et dossiers de la Loterie a révélé une somme beaucoup plus élevée que celle documentée jusqu'ici. Nous requérons donc de la Cour l'autorisation de supplémenter à la présente au fur et à mesure que de nouveaux documents deviendront disponibles.

3. En dépit de cette provision, depuis au moins l'année 1981, Jean-Claude Duvalier força cette institution à lui délivrer des chèques émis à l'ordre de nombreuses entités fictives. Ces chèques furent tirés sur les comptes de la Loterie et encaissés par Duvalier.

4. Spécifiquement, Duvalier exigea que la Loterie émette des chèques tirés sur ses comptes au profit des entités suivantes:

"Oeuvres Sociales du Président"

"Oeuvres Sociales de la Présidence"

"Oeuvres Sociales de Mme François Duvalier"

Comme démontré dans les attestations de St. Fleur et de Delatour, les "Oeuvres Sociales" représentaient une entité fictive que les Duvalier avaient créée afin de camoufler le vaste détournement de fonds qu'ils opéraient au détriment de la caisse publique. L'endossement de ces chèques par un des membres de la famille Duvalier démontre sans l'ombre d'un doute, que ces fonds étaient en effet détournés au profit des Duvalier et déposés dans l'un de leurs comptes privés. Un bilan de ces transactions est attaché à la présente en Annexe A. Les copies de différents chèques émis à l'ordre d'"Oeuvres Sociales" et classés par bénéficiaires sont incorporés au Supplément Documentaire, Volume XII, Etiquettes 4, 5 et 6. A titre d'exemple, une copie de ces chèques suit:



5. En définitive, nous constatons que les Duvalier ont détourné plus de \$1,691,480 provenant des recettes de la Loterie.

*[Handwritten signature]*  
FAUSTER DESCOLLINES

PORT-AU-PRINCE )  
: )  
REPUBLIQUE D'HAÏTI )

13 JAN 1987

Je soussigné, ANDRE BEAUPLAN, certifie et atteste ce qui suit:

1. Je suis l'actuel Directeur de la Commission de Contrôle des Jeux de Hasard (ci-après "CCJH"), une agence de la République d'Haïti chargée du contrôle et de l'administration d'une loterie d'Etat dénommée "Borlette". Cette attestation présente une analyse détaillée de certains détournements de fonds effectués par Jean-Claude Duvalier au detriment de la CCJH. Une analyse complète à ce jour a établi que les Duvalier et leurs complices ont détourné au moins \$2.1 millions provenant des recettes de la CCJH.<sup>1</sup>

---

1 L'investigation, à ce jour, n'est pas achevée. A titre d'illustration notons par exemple, que nous n'avons retrouvé aucun document pour la période mai 1984 à octobre 1985. Nous continuons nos recherches. Nous n'avons pas non plus terminé l'examen des transferts en faveur de la "Fondation Michèle Duvalier" entité fictive créée pour détourner les fonds du Trésor Public. Voir l'Attestation de St. Fleur au paragraphe 14(c). En outre, nous avons aussi des preuves au sujet des transferts illicites effectués en faveur de compagnies appartenant au père de Michèle Duvalier, Ernest Bennett, ou simplement contrôlées par lui, telles la Sonavesa et la Etasa. Les copies des chèques illustrant ces virements de fonds au bénéfice de la Fondation Michèle B. Duvalier, la Sonavesa et la Etasa sont incorporées dans le Supplément Documentaire, Volume XI, Etiquette 3. Puisque l'investigation au sujet des transferts à la Fondation Michèle B. Duvalier, la Sonavesa et la Etasa se poursuit, nous prions la Cour de nous permettre d'y ajouter les suppléments qui y sont relatifs lorsque nos investigations nous auront révélé plus de détails au sujet de ces détournements.

## DETOURNEMENT DES REVENUS DE LA CCJH

2. Selon les dossiers de la CCJH examinés jusqu'ici, de septembre 1982 à février 1986, Jean-Claude Duvalier a utilisé son pouvoir despotique pour exiger que cette institution mette ses recettes à son entière disposition.

3. Spécifiquement, notons que Duvalier força la CCJH à émettre des chèques hebdomadaires à l'ordre des "Oeuvres Sociales du Président à Vie de la République d'Haïti". Ces chèques étaient tirés sur le compte de cette institution et étaient de montants divers, atteignant parfois \$60,000. Un résumé de ces transactions est attaché à la présente en Annexe A. Les copies de ces chèques et des requisitions qui y sont relatives sont incorporées au Supplément Documentaire, Volume XI, Etiquettes 4 et 5.

4. L'endossement de ces chèques par Jean-Claude Duvalier ou Michèle Duvalier prouvent que les "Oeuvres Sociales" constituaient une entité fictive; ces chèques étaient ou encaissés ou acheminés dans un de leurs comptes privés ou utilisés pour des transferts sur l'étranger. Voir Supplément Documentaire, Volume XI, Etiquette 4. En outre, comme établi dans l'Attestation de St. Fleur, Ministre ~~de~~ <sup>de</sup> ~~la~~ <sup>Justice</sup> ~~de~~ de la République d'Haïti, il n'existe en Haïti aucune entité dénommée "Oeuvres Sociales"; les "Oeuvres Sociales" représentent un concept créé par les Duvalier par le truchement duquel ils camouflaient les gigantesques détournements de fonds qu'ils avaient mis sur pied. Voir l'Attestation de St. Fleur au paragraphe 15(a). Un exemple de ces chèques suit:



5. En définitive, nous avons pu établir jusqu'ici que les Duvalier se sont emparés au moins de \$2,194,950 provenant directement des recettes de la CCJH. Voir Annexe A.

Je Soussigné, EDDY AVIN, certifie et atteste ce qui suit:

1. Je suis l'actuel Assistant Directeur Général du Département du Trésor de la République d'Haïti. Cette attestation est une analyse détaillée des provisions prévues par le budget national en vue de l'allocation d'un salaire à Jean-Claude Duvalier.

LES PROVISIONS BUDGETAIRES DE LA PRESIDENCE

2. Le budget de la République d'Haïti contient des provisions détaillées en vue de l'allocation d'une somme substantielle au président de la République et au personnel présidentiel. Les dépenses relevant directement du fonctionnement de la présidence sont réparties dans le relevé qui suit; il comprend, outre les salaires du président, les dépenses couvrant ses véhicules, ses frais de transport, de fonctionnement de son bureau, de ses supposées "Oeuvres Sociales" et aussi ses dépenses diverses et imprévues.

<u>Année</u>	<u>Appropriation Présidentielle</u>
1980 - 1981. . . . .	\$ 809,904
1981 - 1982. . . . .	\$1,055,013
1982 - 1983. . . . .	\$1,160,880
1983 - 1984. . . . .	\$2,428,470
1984 - 1985. . . . .	\$2,441,712

La copie d'une portion du Budget Annuel de la République D'Haïti des périodes Septembre 1980 à Septembre 1985 où figurent ces allocations est insérée dans le Supplément Documentaire, Volume VII Etiquette 1.

### DUVALIER RECUT LES ALLOCATIONS PRESIDENTIELLES

3. J'ai procédé à un examen minutieux des dossiers du Département du Trésor pour les périodes Septembre 1980 à Septembre 1985. Nous avons déterminé que les allocations présidentielles étaient remises à Jean-Claude Duvalier régulièrement sous forme de chèques qu'il encaissait et dont il disposait à sa guise. Virtuellement chacune de ces allocations était versée à Jean-Claude Duvalier en personne.

4. Par exemple, selon les provisions du budget national, les valeurs suivantes ont été affectées au salaire de Jean-Claude Duvalier:

1980 - 1981. . . . .	\$24,000
1981 - 1982. . . . .	\$24,000
1982 - 1983. . . . .	\$24,000
1983 - 1984. . . . .	\$24,000
1984 - 1985. . . . .	\$42,000

Voir Supplément Documentaire, Volume VII, Etiquette I. La République d'Haïti a versé des appointements à Jean-Claude Duvalier. Les copies de ces chèques sont incorporés au Supplément Documentaire, Volume VII, Etiquettes 2 (1980-1981) et 3 (1981-1982); Volume VIII, Etiquettes 1 (1982-1983) et 2 (1983-1984); Volume IX, Etiquette 1 (1984-1985).

5. Le budget présidentiel de la République d'Haïti avait aussi prévu pour Jean-Claude Duvalier une rubrique intitulée "Assistances Sociales" à laquelle une somme considérable était affectée. Ces versements sont répartis comme suit:

1980 - 1981. . . . .	\$ 86,400
1981 - 1982. . . . .	\$ 86,400
1982 - 1983. . . . .	\$120,000
1983 - 1984. . . . .	\$120,000
1984 - 1985. . . . .	\$120,000

Voir Supplément Documentaire, Volume VII, Etiquette 1. La République d'Haïti versa à Jean-Claude Duvalier les montants établis en faveur des "Assistances Sociales". Les copies de ces chèques sont incorporées au Supplément Documentaire, Volumes VII-IX.

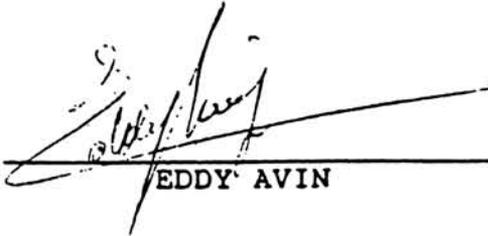
6. Le budget présidentiel de la République d'Haïti prévoyait aussi une allocation sous la rubrique "Sans Justification".

1980 - 1981. . . . .	\$ 291,588
1981 - 1982. . . . .	\$ 549,744
1982 - 1983. . . . .	\$ 636,000
1983 - 1984. . . . .	\$1,872,389
1984 - 1985. . . . .	\$1,872,312

Voir Supplément Documentaire, Volume VII, Etiquette 1. La République d'Haïti procéda à ces versements régulièrement et ces montants étaient délivrés à Jean-Claude Duvalier. Les copies d'exemples de ces chèques sont incorporées au Supplément Documentaire, Volumes VII-IX.

### CONCLUSION

7. En définitive, l'analyse du budget de la République d'Haïti révèle l'allocation d'une somme substantielle en vue de couvrir les dépenses officielles découlant des fonctions présidentielles. Comme nous l'avons démontré, et comme il apparaît dans les annexes au Document Supplémentaire, les allocations furent toujours payées et en bien des cas, elles furent payées personnellement<sup>e</sup> à Jean-Claude Duvalier.



EDDY AVIN

Je soussigné, YVON CESAR, certifie et atteste ce qui suit :

1. Je suis le Président du Conseil d'Administration de la Banque Nationale de Crédit ( ci après "BNC") depuis le 28 Février 1986. C'est une institution bancaire étatique au service des citoyens de la République d'Haïti.

2. La BNC a fait des avances de fonds ~~pour~~<sup>à</sup> Jean-Claude Duvalier et Michèle Bennett Duvalier, leurs parents et leurs complices. Ces avances étaient sous forme de prêts et découverts sur leurs comptes et peuvent se résumer comme suit :

(a) Jean-Claude Duvalier: Il est établi au 30 Avril 1986 que Jean-Claude Duvalier doit à la BNC les valeurs suivantes : (1) \$10,334.26 représentant le montant de dettes diverses; et (2) \$331,085.40 sous la forme d'un solde négatif enregistré à son compte privé.

(b) Michèle B. Duvalier: Au 30 Avril 1986, les valeurs suivantes demeurent dues à la BNC par Michèle B. Duvalier : \$300,000.- sous la forme d'un solde négatif enregistré à son compte privé.

(c) Marie-Denise Duvalier: Au 30 Avril 1986, la dette de Marie-Denise Duvalier, la soeur de Jean-Claude Duvalier, envers la BNC s'est évaluée comme suit : (1) \$100,000 sous la forme d'un prêt souscrit par Haiti Floral avec son aval depuis 1981 et qui n'a jamais été remboursé; (2) \$130,000 représentant un prêt selon un billet à ordre qu'elle a elle-même signé datant de 1982 et (3) \$71.438.95 représentant les intérêts accumulés sur ces prêts.

(d) Mario Théard: Au 30 Avril 1986, l'ancien époux de Marie-Denise Duvalier, Mario Théard, s'est aussi endetté vis-à-vis de la BNC comme suit : (1) \$11.900.92 selon un billet à ordre datant de 1984 souscrit par Yves A. Antoine avec l'aval de Mario Théard.

(e) Ernest Bennett, Jr.: Au 30 Avril 1986, Ernest Bennett, Jr., le frère de Michèle Bennett Duvalier, reste redevable à la BNC pour les valeurs suivantes: (1) \$410.000 selon un billet à ordre datant de 1984; (2) \$600,000 d'après un billet à ordre qu'il a signé en 1985; (3) \$197,265.07 sous forme d'un solde négatif enregistré à son compte privé maintenu à cette banque; et (4) \$49,023.79 représentant les intérêts accumulés sur ces prêts.

(f) Jean Sambour: Au 30 Avril 1986, Jean Sambour, complice des Duvalier, reste redevable pour : (1) un prêt de \$20,000 qu'il reçut de la BNC; et (2) \$12,872.15 représentant les intérêts accumulés jusqu'ici sur ce prêt.

(g) Aurore Bennett: Au 30 Avril 1986, Aurore Bennett, la mère de Michèle Bennett, reste redevable à la BNC pour les valeurs suivantes: (1) un billet à ordre pour la somme de \$50,154.69 qu'elle reçut de la BNC et (2) \$2,007.62 représentant les intérêts accumulés sur ces prêts.

(h) Joanne Bennett Thiesfeld: Au 30 Avril 1986, Joanne Bennett Thiesfeld, soeur de Michèle Duvalier, reste redevable à la BNC pour les valeurs suivantes: (1) \$ 90,000 sur un prêt de la BNC qu'elle n'a jamais acquitté et (2) \$151.66 représentant les intérêts accumulés sur cette somme.

3. Michèle Duvalier avait fait établir un compte en son nom à la BNC -- Compte No. 6251 -- toujours à découvert. Cependant un découvert à la date du 22 Août 1983 au montant de \$284.617.75 a été absorbé par un crédit d'égal montant provenant de la BRH. En rapport avec ce découvert les investigateurs nous ont donné la photocopie d'une lettre en date du 25 Août 1983 adressée à Michèle B. Duvalier par Frantz Merceron alors Secrétaire d'Etat des Finances. Voir Annexe A.

4. Les documents assemblés dans le Supplément Documentaire comprennent un nombre considérable de dossiers faisant partie des archives de la BNC. Ces documents dont les originaux sont détenus par la BNC sont authentiques; nous en retrouvons les copies au Supplément Documentaire.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yvon Cesar', written over a horizontal line.

YVON CESAR  
Président du Conseil d'Administration

BNC